

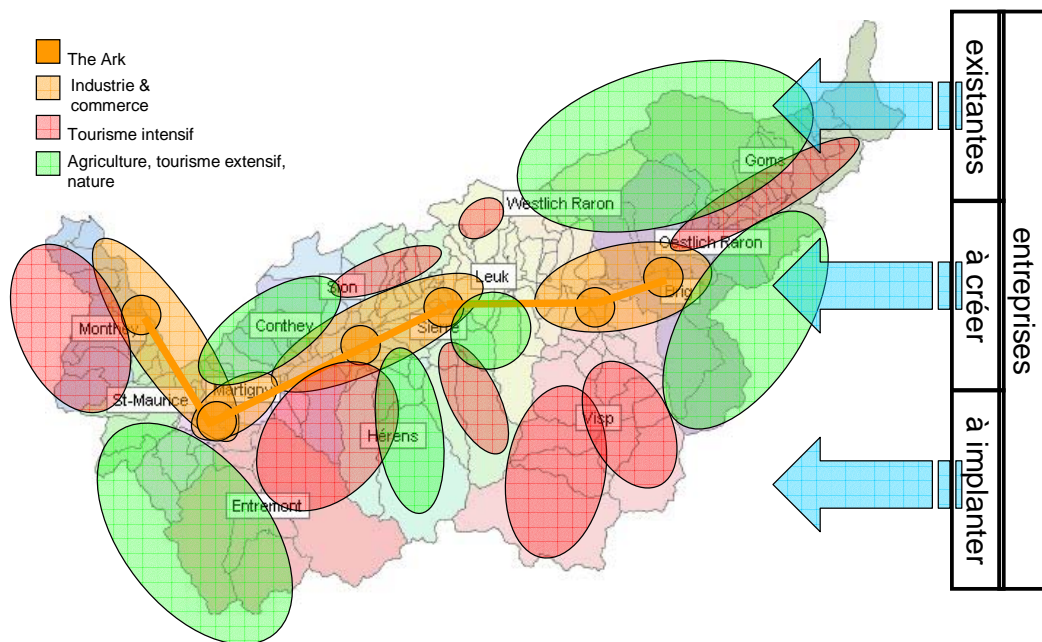


Département de l'économie et du territoire
Service du développement économique

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung
Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale pour le canton du Valais pour la période 2008 - 2011



Sion, juillet 2007

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Situation initiale	4
1.2	Processus d'élaboration du PTIC	5
Fiches de programme A : Le programme territorial d'innovation du canton du Valais ..		8
2	Régions qui bénéficient des mesures du programme territorial d'innovation du canton du Valais (PTIC).....	8
3	Vue d'ensemble de l'économie du canton du Valais	11
3.1	Situation initiale	11
3.2	Structure d'occupation du canton du Valais	11
3.3	Analyse SWOT pour l'économie valaisanne.....	14
4	Stratégie de développement économique	15
5	Axes stratégiques d'action	17
6	Axes prioritaires communs des cantons de Suisse occidentale	26
7	Engagement cantonal en matière de collaboration transfrontalière.....	34
8	Initiatives spécifiques pour des régions présentant des problèmes typiques de la région de montagne et du milieu rural	37
Fiches de programme B		38
9	Organismes de développement régional et modalités de collaboration avec le canton dans le cadre du programme de mise en oeuvre	38
10	Sélection de projets et modalités de financement	40
10.1	Procédure de sélection de projets	40
10.2	Modalités de financement.....	42
11	Définition des mesures d'accompagnement cantonales.....	43
11.1	Monitoring – Surveillance de la réalisation des projets.....	43
11.2	Controlling – Modalités de contrôle financier.....	43
11.2.1	Introduction.....	43
11.2.2	La méthode.....	43
11.3	Procédure d'évaluation du programme cantonal de mise en œuvre au bout de 4 ans.....	47

Fiches de programme C	48
12 Examen de la compatibilité et de la cohérence politiques	48
12.1 Compatibilité avec les principes du développement durable.....	48
12.2 Harmonie et cohérence avec les instruments cantonaux de planification politique, économique et territoriale.....	52
12.2.1 Harmonie et cohérence avec les instruments de planification à long terme	52
12.2.2 Harmonie et cohérence avec les instruments de planification à moyen terme du développement économique	52
12.2.3 Harmonisation et cohérence avec le plan directeur cantonal.....	53
12.2.4 Harmonisation et cohérence avec d'autres politiques sectorielles	54
13 Remarques finales	55
Annexes	56

1 Introduction

1.1 Situation initiale

Les Chambres fédérales ont adopté le 6 octobre 2006 la loi fédérale sur la politique régionale.

La loi décrète que l'Assemblée fédérale fixe dans un programme pluriannuel les priorités et le contenu de la promotion au titre de la politique régionale. Les cantons contribuent à l'élaboration du programme pluriannuel en y intégrant leurs besoins et leurs réflexions stratégiques et en tenant compte de ceux de leurs régions.

La tâche du canton consiste, sur la base du programme pluriannuel, à élaborer avec ses organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux un programme cantonal pluriannuel, appelé « programme territorial d'innovation du canton (PTIC) », qu'il met périodiquement à jour.

Le présent document présente le programme territorial d'innovation du canton du Valais pour les années 2008 à 2011, ainsi que les stratégies et mesures prévues pour cette période. L'arrêté Bonny ne fait pas partie du présent programme. Des allègements fiscaux communaux et cantonaux peuvent néanmoins être accordés lorsque les projets concernés correspondent à la stratégie élaborée dans le cadre de la nouvelle politique régionale.

Comme dans le projet d'arrêté fédéral relatif à l'établissement du programme pluriannuel de la Confédération, dans le présent PTIC l'accent a été mis en priorité sur des conditions générales de compétitivité pour l'économie régionale d'exportation. Le canton du Valais est persuadé que ce sont les secteurs du tourisme et de l'industrie qui présentent les meilleures potentialités du canton.

Au second rang des priorités et subsidiairement aux politiques sectorielles correspondantes figurent les structures de production et de services qui s'appuient sur des ressources spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural : ressources naturelles, formation et santé. Par ailleurs, le canton reconnaît la nécessité de réformer les institutions, du fait que ces dernières ne sont souvent plus adaptées à la réalité économique et en entravent le développement.

Le fait que le Conseil d'Etat ait mis sur pied en 2006 un groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi cantonale sur la politique régionale démontre clairement l'importance que le canton du Valais accorde à cette dernière. Cet avant-projet est aujourd'hui prêt et prévoit notamment, outre le renforcement de la compétitivité, une amélioration de l'attractivité des différentes régions, en particulier celles de montagne, transfrontalières et du milieu rural. Il vise à générer de la valeur ajoutée, créer et maintenir les emplois et assurer ainsi une occupation décentralisée du territoire en tenant compte des besoins spécifiques des différentes régions et des disparités régionales.

Les régions présentant des problèmes spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural (milieux potentiellement pauvres), font l'objet d'une attention toute particulière. Le Conseil d'Etat doit, sur la base du présent avant-projet de loi, déterminer quelles sont ces régions et définir, en collaboration avec les collectivités publiques, une stratégie de développement pour utiliser au mieux les potentialités propres à chacune d'elles.

La consultation de l'avant-projet de loi cantonale sur la politique régionale est maintenant terminée. Le calendrier prévoit de soumettre ce projet de loi au Parlement en première lecture en automne, afin que la loi puisse entrer en vigueur durant le premier semestre 2008.

1.2 Processus d'élaboration du PTIC

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a chargé le Département de l'économie et du territoire d'élaborer le programme territorial d'innovation du canton (PTIC). Les documents suivants ont servi de base à l'élaboration du PTI :

- e-DICS¹
- plan directeur cantonal
- avant-projet de loi cantonale sur la politique régionale
- loi sur l'encouragement à l'économie du 28 mars 1984
- loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000
- stratégie de développement économique du Valais de 2003²
- projet de loi sur le tourisme et la loi sur le tourisme du 9 février 1996
- politique du tourisme du canton du Valais de juin 1998
- loi sur l'agriculture et le développement rural de février 2007
- stratégie du canton du Valais en matière de remontées mécaniques
- documents relatifs à la nouvelle politique régionale mis à disposition par la Confédération (loi, ressources, documentation de travail, etc.).

Il ressort de cette liste que plusieurs législations pertinentes ont été révisées très récemment, voire sont en cours de révision ou de création. Lors de l'élaboration du PTIC, il a donc été tenu compte aussi bien des bases légales et documents existants que des avant-projets ou projets de nouvelles lois. Cela garantit la cohérence entre le PTIC, la législation cantonale et les directives relatives au développement économique.

Comme le montre la figure 1, l'avant-projet a été élaboré en étroite collaboration avec les acteurs régionaux et locaux.

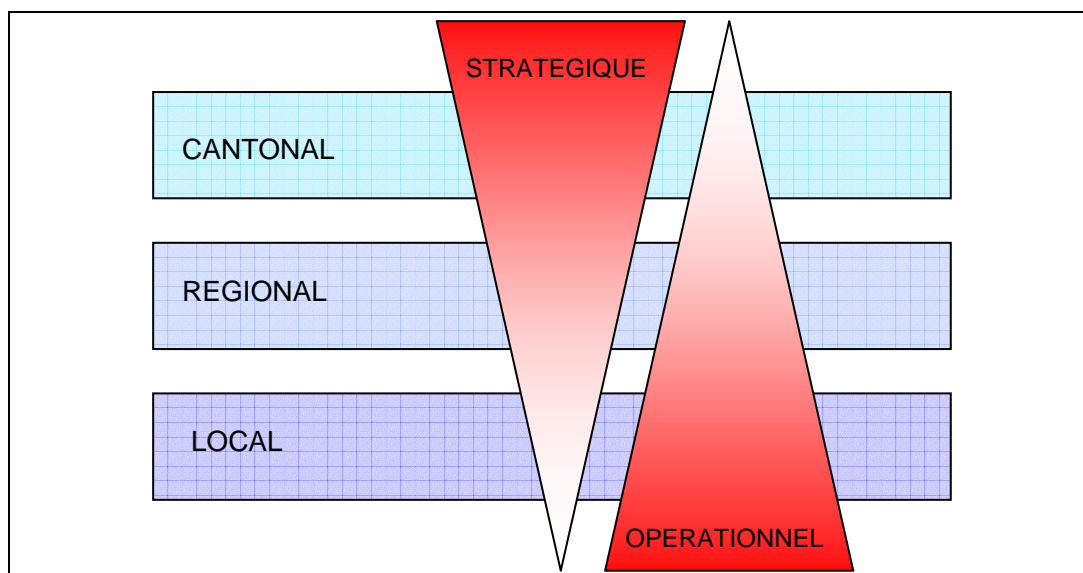


Figure 1 : procédure d'élaboration du programme de mise en œuvre (représentation originale)

¹ Voir chapitre 15.1.1

² La stratégie de développement économique du Valais a entre-temps été développée, cf. à ce sujet les explications du chapitre 4.

Concrètement, l'élaboration s'est déroulée en trois phases :

1. élaboration des documents de base, notamment analyse de la situation initiale sur la base d'une analyse SWOT qui a été réalisée par les régions socio-économiques du canton (approche bottom-up) ;
2. formulation des orientations stratégiques par le canton et détermination des mesures en vue de la mise en œuvre planifiée de la NPR (approche top-down) - en collaboration avec les autres départements ou services cantonaux ;
3. discussion des directives en vue de la mise en œuvre planifiée de la NPR du canton avec les représentants des régions socio-économiques et de la Haute école de gestion HES-SO Valais, à Sion. Suite à cela, les régions ont eu l'occasion, en collaboration avec les communes, de déposer des compléments auprès du canton (approche bottom-up).

Cette démarche a permis d'intégrer le savoir-faire des organismes de développement régional sur site à l'élaboration du PTIC.

Les personnes et institutions suivantes ont été associées à l'élaboration :

- Jean-Michel Cina, Chef du Département de l'économie et du territoire du canton du Valais
- François Seppey, chef du Service du développement économique
- Ursula Kraft, Service du développement économique, cheffe de l'unité d'affaires Entreprises valaisannes et institutions
- Gerhard Walter, Service du développement économique, Case Manager de l'unité d'affaires Entreprises valaisannes et institutions
- Jocelyne Pepin, Service du développement économique, Case Manager de l'unité d'affaires Entreprises valaisannes et institutions
- Pierre-Marie Rappaz, Département de l'économie et du territoire, délégué aux affaires économiques
- Brigitte Pitteloud, Département de l'économie et du territoire, déléguée aux affaires européennes et transfrontalières
- Région de Conches, Bernhard Imoberdorf, secrétaire de la région de Conches
- Région de Brigue-Aletsch, Josef-A. Kuonen, secrétaire de la région de Brigue-Aletsch
- Région de Viège/Rarogne occ., Josef Indermitte, secrétaire de la région de Viège/Rarogne occ.
- Région de Loèche, Etienne Mounir, secrétaire de la région de Loèche
- Région de Sierre, Bertrand Favre, secrétaire de la région de Sierre
- Région de Sion, François Mathis, secrétaire de la région de Sion
- Région de Martigny, Edgar Rebord, secrétaire de la région de Martigny
- Région de Monthey, Georges Mariétan, secrétaire de la région de Monthey
- Damian Jerjen, HES-SO Valais, Institut Economie & Tourisme
- Eric Nanchen, Fondation pour le développement durable des régions de montagne

- Département de l'éducation, de la culture et du sport
- Département de la santé publique
- Service de l'aménagement du territoire
- Service des affaires intérieures
- Service des routes et des cours d'eau (troisième correction du Rhône)
- Service de l'agriculture

- Valais Tourisme
- Association hôtelière du Valais
- Valais Excellence

Fiches de programme A : Le programme territorial d'innovation du canton du Valais

2 Régions qui bénéficient des mesures du programme territorial d'innovation du canton du Valais (PTIC)³

La région qui bénéficie des mesures du programme territorial d'innovation du canton (PTIC) comprend, comme auparavant sous le régime de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), tout le territoire du canton du Valais.

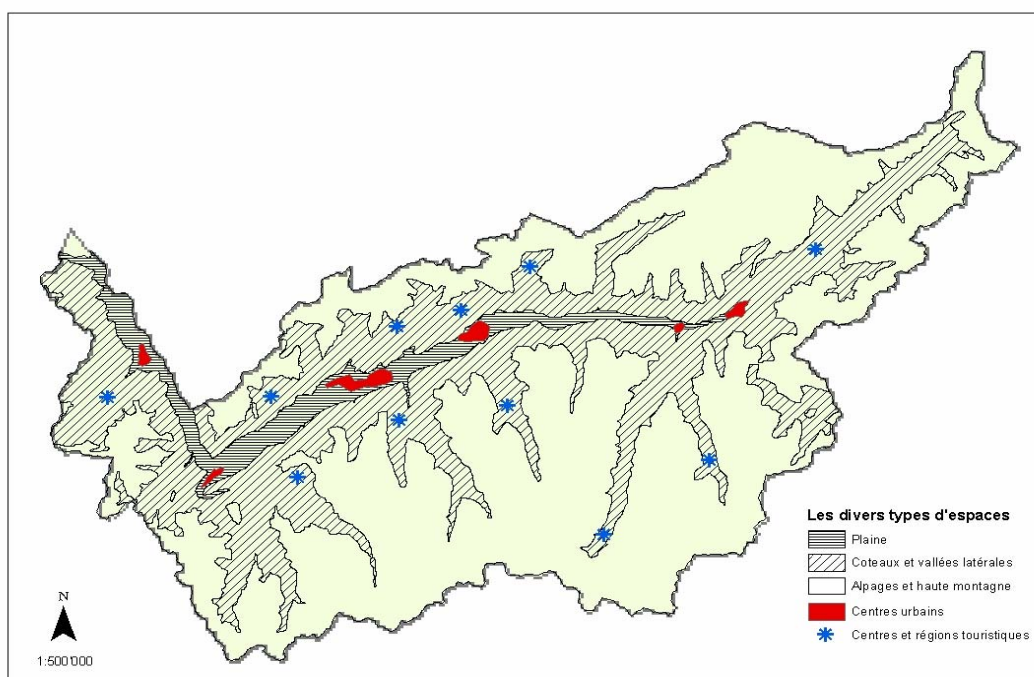


Figure 2 : les divers types d'espaces du canton

Le canton se caractérise par cinq zones urbaines, les centres touristiques et les zones rurales environnantes. Ces espaces sont étroitement liés entre eux et des échanges existent entre ces divers types d'espace. Les différents types d'espace sont brièvement décrits ci-dessous.

Zones urbaines et périurbaines

En Valais, près de 60% de la population vit en zone urbaine. Sont considérées comme zones urbaines (en 2000, selon l'OFS) :

- l'agglomération de Brigue-Viège-Naters (10 communes, 31 000 habitants)
- l'agglomération de Sierre-Montana (11 communes, 32 500 habitants)
- l'agglomération de Sion (11 communes, 52 500 habitants)
- la ville de Martigny (1 commune, 14 500 habitants)
- l'agglomération de Monthey-Aigle (5 communes, dont 4 dans le canton du Valais, 32 500 habitants)

³ L'espace rural : Un enjeu pour demain, Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, Service de l'aménagement du territoire

Le canton du Valais a formulé les attentes suivantes envers les agglomérations de la plaine (zones urbaines et périurbaines) :

- renforcement des villages et des centres urbains
- planification régionale de l'évolution de l'urbanisation en tenant compte des grands projets (NLFA, A9, 3e correction du Rhône)
- positionnement des différents centres en fonction de leur contexte géographique et fonctionnel, entre autres
- concentration des activités socio-économiques dans la plaine
- développement du paysage ciblé : exploitation des possibilités de reconversion des friches industrielles et militaires, etc.
- développement des plates-formes et des possibilités de commercialisation de l'économie régionale (marchés, expositions, etc.)

Le milieu rural

Le milieu rural du Valais comprend des unités géographiques et de paysage qui sont structurées et utilisées de différentes manières par les zones d'habitation, les zones d'emploi, les centres industriels, les régions touristiques, l'agriculture, les surfaces boisées et les espaces naturels.

De manière globale, le milieu rural du Valais se compose de trois types d'unités géographiques :

- la plaine
- les versants des vallées et les vallées latérales
- les alpages et la haute montagne.

Dans la plaine, le milieu rural est intégré dans un réseau de villes et d'agglomérations. Il est structuré par divers types d'espaces utilisés de diverses manières et se caractérise par la proximité et la diversité des services publics et privés, par les possibilités de formation et par un réseau de transport national et international performant. Cela favorise l'implantation des entreprises et la croissance de la population résidente dans la plaine. La plaine constitue la « colonne vertébrale » du canton.

Sur les versants de la plaine et dans les vallées latérales, le milieu rural est structuré par un réseau de villages et de stations touristiques. Le paysage se caractérise par des sites naturels extraordinaires ainsi que par une exploitation agricole et touristique, ces deux secteurs constituant les branches économiques les plus importantes de cet espace.

Dans les alpages et en haute montagne, le milieu rural se caractérise surtout par de vastes espaces naturels (haute montagne, glaciers, etc.), par une occupation humaine minime en raison de l'aspect saisonnier de l'exploitation agricole, par de grands aménagements hydroélectriques (lacs de retenue) et par des activités touristiques (domaines skiables et leurs remontées mécaniques, randonnées en montagne et à ski, alpinisme).

Ces espaces sont intégrés dans un réseau économique et social : les versants des vallées et les vallées latérales avec les centres de la plaine ou bien les villages avec les centres régionaux ou touristiques, par exemple. Ces espaces sont de plus intégrés au réseau de niveau supérieur constitué par les espaces ruraux et les agglomérations de la Suisse et des pays voisins.

Les centres touristiques

Au vu de l'importance du tourisme, qui constitue un secteur essentiel de l'économie valaisanne avec une contribution d'environ 25 % au produit intérieur brut du canton, le développement de l'économie lui accorde une place particulière. Nous voudrions simplement citer ici les huit principaux centres touristiques consacrés au tourisme intensif selon la stratégie mentionnée ci-dessus et qui doivent bénéficier d'une promotion appropriée :

- les Portes du Soleil
- les 4 Vallées (de Verbier à Evolène)
- le Haut-Plateau (Crans-Montana, Anzère)
- le Val d'Anniviers
- Loèche-les-Bains/Lötschberg
- Zermatt - Mattertal
- Saas Fee - Saastal
- Conches/Aletsch

Il n'est pas exclu que des stations de tourisme intensif isolées puissent également se trouver dans le milieu rural. Ovronnaz en est un exemple.

3 Vue d'ensemble de l'économie du canton du Valais

3.1 Situation initiale

Compte tenu de la taille relativement réduite de l'espace économique du Valais, le développement de l'économie valaisanne est fortement influencé par les hauts et bas cycliques du développement à l'échelle nationale et se trouve très limité dans son existence propre à court terme. Le passé a montré que le Valais, à l'instar des autres cantons de montagne, tire moins profit de l'essor économique que la Suisse dans son ensemble, ce qui est entre autres la conséquence d'une structure économique cantonale fortement axée sur le tourisme.

3.2 Structure d'occupation du canton du Valais

Le canton du Valais comptait en 2005 un total de 102'987 emplois (calculé sur la base d'équivalents plein temps). Cela correspond aux 3,3 % du total des emplois en Suisse. La majeure partie, soit près de 39 %, se situe dans le Valais central, alors que le Haut- et le Bas-Valais se partagent chacun 30.5 %. La figure 1 montre le taux d'occupation de la population active en pour-cent dans les principales branches en 2005 (également sur la base d'équivalents plein temps).

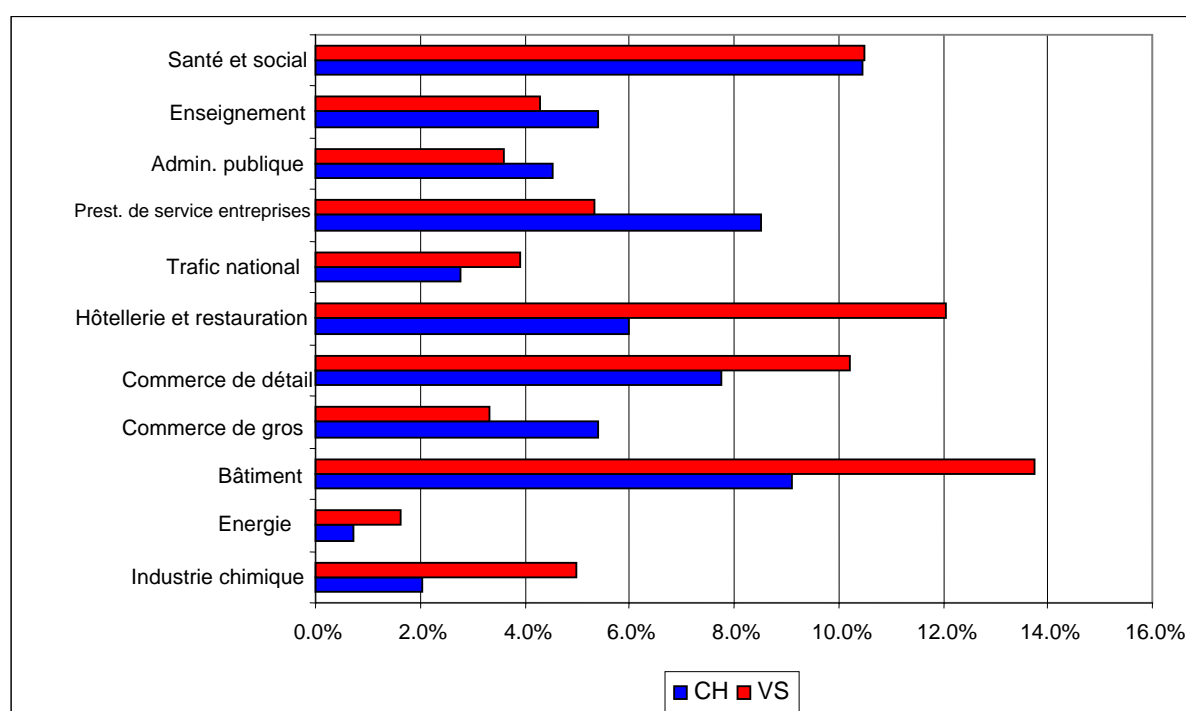


Figure 3 : Structure par branches dans le canton du Valais en 2005 (Source : Office fédéral de la statistique)

La figure 3 montre clairement que les branches les plus fortes en matière de nombre d'emplois sont l'hôtellerie et la restauration, le commerce de détail ainsi que la santé et le social. Ce sont ces branches qui, en plus de la chimie, présentent les plus grands écarts par rapport à la moyenne nationale : elles sont plus représentées en Valais que dans l'ensemble de la Suisse. Toutefois, par rapport à la moyenne nationale, les prestations de service aux entreprises sont sous-représentées.

L'hôtellerie et la restauration occupent près de 12 % de la population active du canton, ce qui représente près de 12'000 personnes. Si l'on ajoute à ces 12 % les autres prestataires touristiques (par ex. les employés des remontées mécaniques, etc.), la part se monte à 19 % des emplois de l'ensemble du canton. Il y a de grandes différences à l'intérieur du canton. Dans le Haut-Valais, très fortement touristique, cette part s'élève à près de 28 %. Dans le Valais central et le Bas-Valais, avec 14 % resp. 15 %, la part est nettement inférieure mais pourtant toujours nettement supérieure à la moyenne nationale.

Dans l'ensemble, le développement de l'économie valaisanne dépend donc très largement du tourisme. De par sa forte densité en personnel, le tourisme présente toutefois une productivité – autrement dit une valeur ajoutée par tête – inférieure à la moyenne. Malgré cela, la valeur ajoutée induite par le tourisme en Valais a atteint en l'an 2000 près de 3 milliards de francs. On constate aussi de grandes différences au sein du canton en matière de valeur ajoutée. Dans le Haut-Valais, elle représente environ 35 %, dans le Valais central 23 % et dans le Bas-Valais 18 %.

Les principales branches suivantes sont la construction, le commerce de détail et la santé et le social. Là encore, les proportions élevées d'occupation sont largement induites par le tourisme, lequel est responsable d'une part relativement importante de la demande.

Avec le tourisme, la construction et le commerce de détail, des branches économiques dont la valeur ajoutée par tête est moindre sont fortement représentées en Valais. En règle générale, des branches à forte croissance comme l'industrie électrique, les services informatiques ou les services financiers sont moins présentes en Valais.

Le canton possède par contre de bonnes potentialités dans la production et la commercialisation d'énergie hydroélectrique. Il présente également des parts d'occupation supérieures à la moyenne dans les branches à forte croissance que sont la chimie et l'industrie métallurgique. Toutefois les emplois sont ici concentrés dans quelques grandes entreprises (Lonza, Ciba, etc.) dont les sièges se trouvent en dehors du canton. L'économie valaisanne est ainsi extrêmement dépendante du développement et de la planification sur site de chacune de ces entreprises qui prennent de plus en plus leurs décisions sur la base de critères de compétitivité globaux.

La figure ci-dessous met bien en évidence le manque de branches économiques à forte valeur ajoutée avec un potentiel d'innovation élevé.

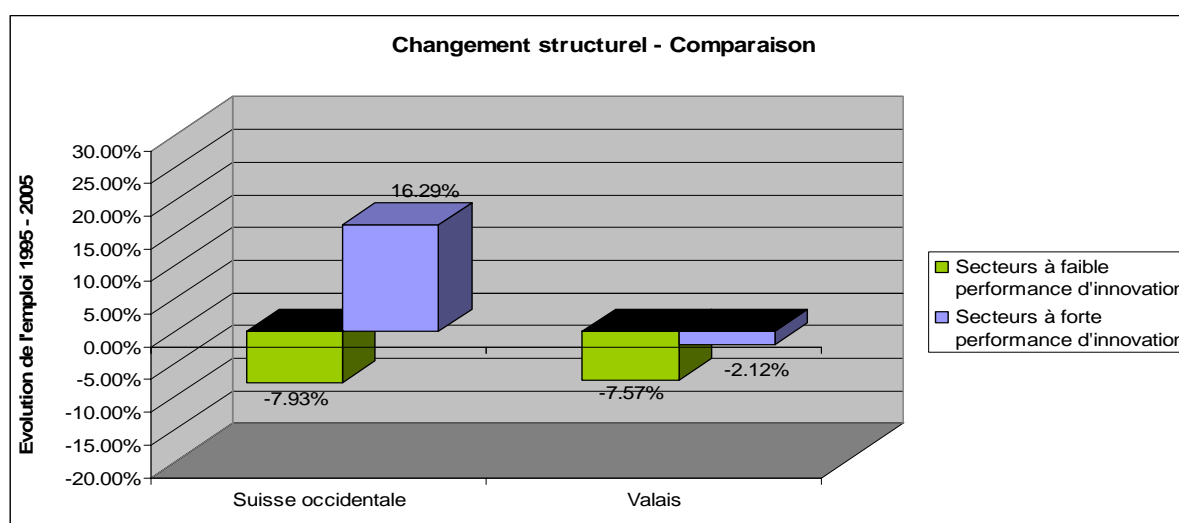


Figure 4 : Comparaison de l'évolution structurelle Suisse occidentale – Valais 1995 - 2005
(Source : Office fédéral de la statistique)

Tandis que l'ensemble des cantons de Suisse occidentale a connu une croissance des emplois de près de 16,3 % dans les années 1995 à 2005, dans les branches économiques à fort potentiel d'innovation, le canton du Valais a accusé dans le même temps un recul de 2,1 %. En parallèle, il a perdu durant cette même période à peu près autant d'emplois que le reste des cantons de Suisse occidentale dans les secteurs à faible potentiel d'innovation.

Le projet « RIS Western Switzerland », qui s'occupe du développement d'une stratégie régionale d'innovation pour la Suisse occidentale, a procédé à une analyse détaillée des branches économiques des cantons de Suisse occidentale et établi une comparaison entre cantons. Cette analyse se trouve en annexe du programme de mise en œuvre.

3.3 Analyse SWOT pour l'économie valaisanne

Dans l'ensemble, on peut dire que le canton du Valais devra à l'avenir affronter les mêmes défis que les autres cantons de régions de montagne.

<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • très bonnes infrastructures (transport et télécommunication) • trafic des passagers intégré au sein des réseaux européens à grande vitesse • main-d'œuvre (multilingue, qualifiée, motivée, fidèle) • large éventail d'offre de formation et d'instituts de recherche • réseau de PME performantes • ressources naturelles (eau, électricité, soleil) • prix avantageux de l'énergie • coûts attractifs de la main-d'œuvre • disponibilité de terrains industriels à prix compétitif 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réseau autoroutier incomplet • fiscalité des personnes physiques • espace économique limité par sa topographie et la langue • réseau inter-entreprises peu développé • absence de liaison avec l'aéroport de Malpensa • développement des zones industrielles peu coordonné
<p>Chances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concentration des forces (cluster) dans des secteurs à forte croissance et à fortes potentialités par le projet The Ark • bonnes conditions pour le développement du tourisme • grandes potentialités dans le secteur des énergies renouvelables (force hydraulique) • meilleure accessibilité grâce aux NLFA • qualité d'habitat et de vie élevés 	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structure unilatérale des branches : dominance du tourisme et de la construction • déficits structurels dans le tourisme (formation de destinations, hôtellerie, remontées mécaniques) • base industrielle faible et dépendance de quelques grandes entreprises (gros risque) • faible capacité économique avec un revenu national par tête inférieur à la moyenne • démantèlement du service public, conséquence de la pression sur les coûts

Tableau 1: Analyse SWOT (Source : Résumé de l'analyse SWOT fournie par les 8 régions socio-économiques)

La stratégie et les axes d'action ont été définis sur la base de cette analyse.

4 Stratégie de développement économique

Sur la toile de fond des changements en perspective dans les secteurs politiques les plus divers, tels la politique régionale, du tourisme ou des agglomérations, mais aussi compte tenu des finances publiques et changements des conditions cadres (globalisation, concurrence, développement durable, etc.), le canton du Valais a réorienté sa stratégie de développement économique en 2006. Il n'existe pour l'instant aucun document formel qui présente la stratégie de développement économique.

Si jusqu'à présent régnait une vision axée sur les limites institutionnelles (vision transversale), la nouvelle stratégie de développement vise à créer des espaces fonctionnels (vision longitudinale). Il s'agit d'un changement de paradigme censé tenir compte du fonctionnement réel du canton et de l'orientation de la nouvelle politique régionale et de la politique des agglomérations de la Confédération.

Comme le montre la carte ci-dessous, la vision cantonale couvre l'ensemble du territoire du canton. Elle distingue trois types d'espaces différents qui présentent des potentialités de développement distinctes : plaine, centres touristiques et milieu rural.

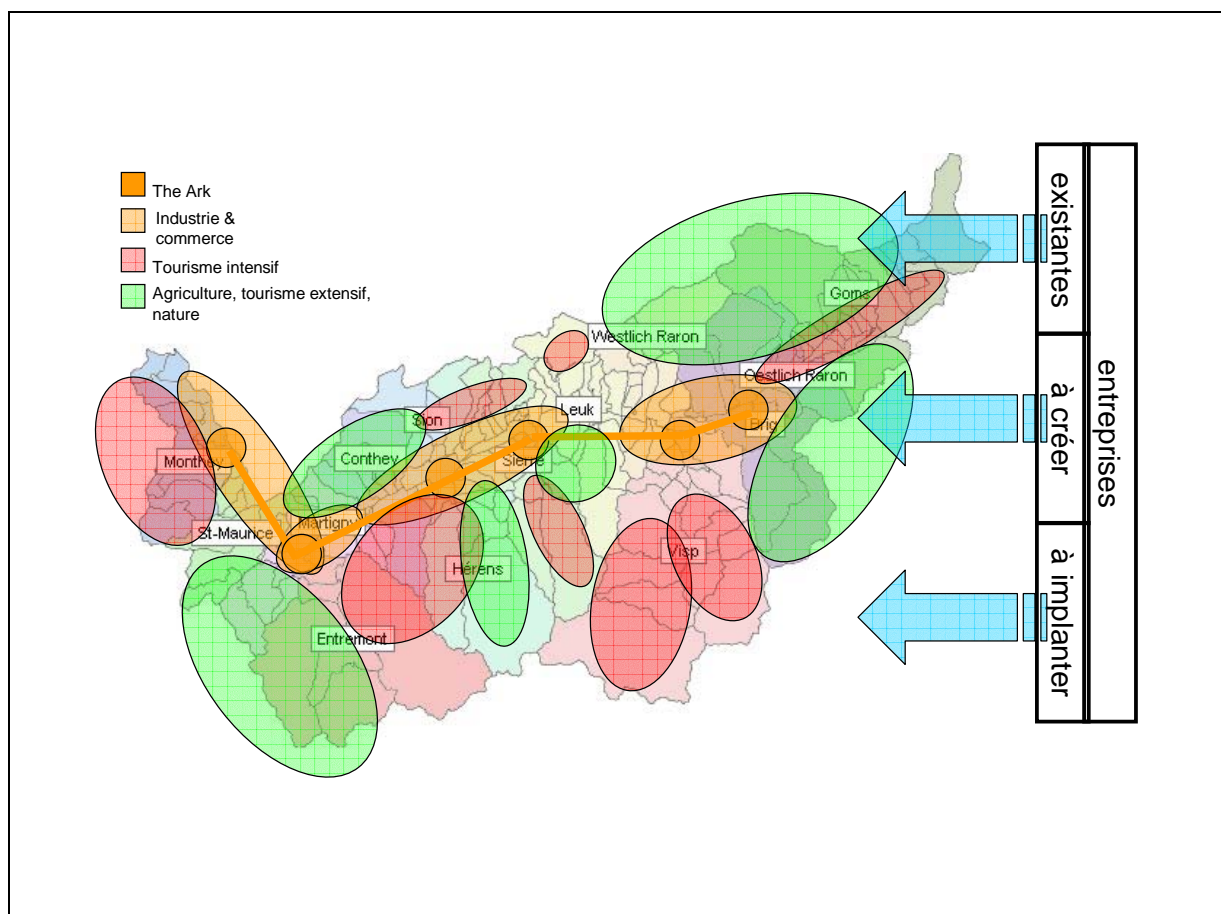


Figure 5 : Représentation schématique de la stratégie de développement économique du canton du Valais (représentation originale)

Le fond de la vallée, avec le projet The Ark et les différentes zones industrielles et commerciales autour des agglomérations et des centres touristiques, constituent la colonne vertébrale du canton (en orange). Le projet The Ark vise une diversification de l'économie valaisanne. Des clusters doivent être développés dans les domaines suivants : sciences de la vie, technologies de l'information et des télécommunications, systèmes industriels du secteur de l'énergie (détails cf. axe d'action 1/champ d'action 1 : The Ark). Le

développement de ces clusters dans les villes de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey contribue par la même occasion à mettre ces villes en réseau, puisqu'elles sont toutes représentées au conseil de fondation de The Ark.

Les centres régionaux en région de montagne sont des sites à économie touristique intensive réputés tels Zermatt, Saas-Fee, Montana ou Verbier (en rouge).

Il n'est guère possible de citer une branche économique dominante pour le milieu rural, car il s'agit de vallées et de régions de montagne avec des potentialités dans l'agriculture, le tourisme doux (extensif) et/ou l'énergie (en vert).

L'essentiel est que la vision cantonale soit axée sur des systèmes à valeur ajoutée, que ce soit dans la vallée du Rhône, dans les centres touristiques ou dans les zones rurales. Il s'agit donc dans tous les types d'espaces de promouvoir des entreprises, qu'elles existent déjà, doivent être créées ou soient susceptibles de s'implanter en Valais.

La figure 6 illustre les conditions cadres importantes pour chaque type d'espace et les instruments à la disposition du canton.

	Industrie Technologie Grandes entreprises	Tourisme (intensif)	Agriculture Tourisme (doux) Habitat / Artisanat Parcs naturels
Champ d'actions territorial	Villes et agglomérations (centres régionaux) de plaine	Centres touristiques de montagne	Espace rural et périurbain
Conditions cadres	Loi sur la politique économique	Loi sur le tourisme	Loi sur l'agriculture et le milieu rural
Instruments	The Ark (Transfert de technologie et de savoir dans l'industrie)	Transfert de technologie et de savoir dans le tourisme	Transfert de technologie et de savoir dans le milieu rural - Public Management
La politique régionale et la coopération transfrontalière interviennent dans tous les domaines			

Figure 6 : La politique régionale en tant que politique transversale

La politique régionale et la collaboration transfrontalière ont, en tant que politiques transversales, un rôle particulier à jouer : elles interviennent dans tous les types d'espaces. Compte tenu de l'importance de la politique régionale pour le canton du Valais, ce dernier élabore une loi cantonale sur la politique régionale qui va au-delà d'une simple loi d'application de la loi fédérale et dont l'orientation dépasse l'aspect purement économique.

Pour procéder à une attribution précise des communes et régions à chaque type d'espace, le Service de l'aménagement du territoire a lancé le projet « Profil de développement du territoire » dont le but est, en collaboration avec les décideurs régionaux, d'attribuer chaque commune/région aux différents types d'espace. Les résultats de ce projet devraient être disponibles au début de l'année 2008.

5 Axes stratégiques d'action

Sur la base de la stratégie de développement économique du canton (cf. chapitre 4), le canton du Valais a défini des axes stratégiques d'action pour la période 2008 - 2011 et les a discutés et complétés avec les régions. Les pages qui suivent présentent chaque axe d'action et les champs d'action qui s'y réfèrent. Le tableau indique également les moyens financiers que le canton sollicite de la Confédération pour la période 2008 - 2011 sous forme de contributions à fonds perdu ou de prêts pour chaque axe et champ d'action.

Le canton du Valais met clairement la priorité sur les axes d'action 1 et 2, étant donné que l'industrie et le tourisme présentent les plus importants potentiels de développement économique du canton. C'est la raison pour laquelle ces deux axes doivent bénéficier de la plus grande part des ressources financières.

Axe d'action 1 : mise en réseau des systèmes industriels créateurs de valeur ajoutée et tournés vers l'exportation afin d'augmenter les capacités d'innovation et de commercialisation

Champ d'action 1 : The Ark	
<i>Situation initiale</i>	La structure économique du Valais est trop spécialisée, il faut donc s'efforcer de diversifier l'économie.
<i>But</i>	La stratégie « The Ark » doit diversifier l'économie en renforçant les compétences existantes et en améliorant l'image du canton comme site industriel dynamique. Les entreprises technologiques doivent être concentrées sur des sites définis, ces parcs technologiques pouvant dès lors bénéficier de compétences en matière de formation et de recherche dans les mêmes domaines (formation de clusters). Des clusters doivent être développés dans les domaines suivants : sciences de la vie (biotechnologies, phytothérapie, technologies alimentaires), technologies de l'information et des télécommunications (intelligence artificielle, technologies de la communication, technologies RFID, prestations de services à distance), et systèmes industriels du secteur de l'énergie (force hydraulique, énergies renouvelables). Si les conditions cadres ou les besoins des entreprises devaient être modifiés, la stratégie liée à la création de certains clusters pourrait être revue et adaptée.
<i>Espace</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Brigue : TeleArk avec les prestations de service et les études à distance comme axes stratégiques de développement. • Viège : BlueArk avec le secteur de l'énergie (force hydraulique) comme axe stratégique de développement. L'objectif est l'exploitation du potentiel d'alimentation en eau potable et la production d'énergie renouvelable (petites centrales, etc.). • Sierre : TechnoArk avec les technologies de l'information et de la communication ainsi que la recherche dans le domaine de la RFID comme axes stratégiques de développement. • Sion : PhytoArk avec le développement de produits basés sur des cellules végétales intactes ou sur des molécules végétales comme axe stratégique de développement. • Martigny : IdeArk avec l'interaction multimodale (ou intelligence artificielle) comme axe stratégique de développement. • Monthey : BioArk avec la biotechnologie comme axe de développement stratégique.
<i>Mise en œuvre</i>	<p><i>Accélérateur</i> : l'accélérateur est destiné à identifier les technologies développées en Valais et à stimuler leur exploitation commerciale en collaboration avec des sociétés existantes ou de nouvelles sociétés (transfert de connaissances et de technologie).</p> <p><i>Incubateur</i> : l'incubateur offre des conditions cadres intéressantes pour la création de nouvelles entreprises novatrices. Il propose des conseils, des prestations de service via des partenaires externes et des infrastructures (promotion de start-up).</p> <p><i>Innovation</i> : soutien aux entreprises pour le développement de leurs activités en tenant compte des besoins futurs des clients et/ou de l'utilisation de nouvelles technologies. L'objectif est de créer de nouvelles opportunités commerciales.</p>
<i>Partenaires</i>	Fondation The Ark, CimArk, les villes du canton

Champ d'action 2 : Promotion et création de chaînes de valeur ajoutée pour l'artisanat, l'industrie et le secteur des services	
<i>Situation initiale</i>	Dans l'industrie, l'artisanat et les entreprises de services, il s'agit souvent de petites et moyennes entreprises qui ne disposent que de peu de ressources à investir dans la recherche et le développement et qui doivent faire appel à des partenaires (hautes écoles, acquéreurs, concurrents) en matière d'innovation. Les PME manquent en outre souvent de moyens pour exporter leurs produits. Une coopération avec un partenaire est souvent le moyen le plus simple d'exporter.
<i>But</i>	Il s'agit de soutenir la création de chaînes de valeur ajoutée dans l'industrie, l'artisanat et le secteur des services à l'échelle régionale et suprarégionale. Il s'agit par ailleurs de soutenir la mise en réseau des entreprises avec les institutions de formation et de recherche et de favoriser la création de partenariats tournés vers l'exportation.
<i>Espace</i>	En premier lieu autour des villes et des agglomérations de plaine. En second lieu dans les centres touristiques et dans le milieu rural.
<i>Mise en œuvre</i>	Soutien de projets de création de chaînes de valeur ajoutée dans l'artisanat, l'industrie et les services. Mise en réseau d'entreprises avec des institutions de formation et de recherche (transfert de connaissances et de technologie, stimulation de l'innovation). Soutien de la création de partenariats tournés vers l'exportation.
<i>Partenaires</i>	Associations, hautes écoles, Chambre du commerce, The Ark, CimArk.

Axe d'action 2 : soutien des changements structurels dans le tourisme

Plusieurs champs d'action de l'axe d'action 2 « Soutien des changements structurels dans le tourisme » sont axés sur le projet de loi sur le tourisme qui sera traité au Grand Conseil. Les éventuelles modifications apportées par le Grand Conseil demeurent par conséquent réservées.

Champ d'action 1 : Encouragement à la formation de destinations	
<i>Situation initiale</i>	Dans le tourisme, comme dans bien d'autres secteurs économiques, il y a trop de structures trop petites. Cela brouille l'image sur le marché et présente des désavantages par rapport à la concurrence. Les moyens, toujours à peine suffisants, sont dispersés et ne sont souvent pas utilisés de manière assez ciblée.
<i>But</i>	Création de neuf régions touristiques maximum. Chacune d'elles doit disposer d'au moins une marque forte et des moyens financiers et organisationnels nécessaires afin de pouvoir prendre en charge la coordination de l'infrastructure touristique, le regroupement de l'offre et la gestion de la publicité.
<i>Espace</i>	Tout le canton
<i>Mise en œuvre</i>	Une nouvelle loi sur le tourisme, qui va être soumise au Parlement, est en cours d'élaboration afin que cet objectif puisse être atteint. Grâce à la création de structures professionnelles performantes et à la réduction simultanée de l'organisation à petite échelle, le tourisme, secteur phare du Valais, doit devenir une branche économique qui génère une plus-value et de nombreux emplois supplémentaires.
<i>Partenaires</i>	Communes, prestataires du tourisme, associations professionnelles, secteur agricole.

Champ d'action 2 : Marque faïtière Valais (pour l'ensemble de l'économie)	
<i>Situation initiale</i>	Le canton du Valais dispose aujourd'hui de fournisseurs de produits et de services d'excellente qualité dans tous les secteurs de l'économie. C'est une condition absolument indispensable pour survivre à long terme sur des marchés très concurrentiels. Afin de soutenir ce processus d'amélioration de la qualité, l'association « Marque Valais » a été créée en 2005 avec le soutien de la Confédération et du canton. Les associations faïtières les plus importantes (agriculture, commerce et industrie, tourisme) et le canton du Valais en font partie, ainsi que toutes les entreprises qui remplissent les conditions pour commercialiser leurs produits et prestations de service sous le label « Valais Excellence ».
<i>But</i>	Le projet de loi sur le tourisme prévoit la création d'une structure qui sera chargée de la publicité cantonale. Elle devra assurer la gestion centralisée de la marque, et la prospection du marché dans tous les secteurs économiques devra être rassemblée sous une seule marque commune. Les principes du développement durable devront pour cela être pris en compte de manière appropriée.
<i>Espace</i>	Tout le canton.
<i>Mise en œuvre</i>	Une société chargée de la publicité cantonale du Valais sera créée pour la mise en œuvre.
<i>Partenaires</i>	Valais Tourisme, la Chambre valaisanne d'agriculture, la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie, les entreprises, les associations professionnelles, etc.

Champ d'action 3 : Optimisation et mise en réseau du secteur des remontées mécaniques	
<i>Situation initiale</i>	Les remontées mécaniques constituent la colonne vertébrale de la chaîne de prestations touristiques du canton du Valais. Toutes les activités autour des sports de neige génèrent en effet un chiffre d'affaires annuel de 1,9 milliard de francs, dont 1,1 milliard généré par les remontées, sur une valeur ajoutée brute annuelle d'environ 3 milliards de francs créée par le tourisme dans notre canton. La majeure partie des problèmes auxquels sont confrontées les remontées mécaniques, en dehors de sites souvent loin d'être optimaux, est liée à la structure constituée de petites entreprises dans ce secteur. Cette structure ne permet pas d'atteindre une rentabilité suffisante pour financer les investissements nécessaires (investissements de remplacement et nouveaux investissements). La survie à moyen et à long terme sur un marché international très concurrentiel est donc problématique. D'autre part, force est de constater qu'il y a de moins en moins d'enfants et d'adolescents qui pratiquent le ski. Cela est très préoccupant pour l'avenir des remontées mécaniques et la garantie à long terme de la valeur ajoutée dans le tourisme d'hiver.
<i>But</i>	Encourager l'adaptation structurelle afin que les différentes entreprises puissent à l'avenir acquérir par elles-mêmes les ressources nécessaires à leur survie à long terme.
<i>Espace</i>	Centres touristiques et/ou milieu rural avec tourisme doux
<i>Mise en œuvre</i>	Selon la stratégie du canton du Valais en matière de remontées mécaniques touristiques du 8 juillet 2004 approuvée par le Conseil d'Etat du Valais et le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et la directive correspondante sur l'octroi de l'aide aux investissements (LIM) aux remontées mécaniques du canton du Valais. Il s'agit également de parvenir à cette mise en œuvre par le biais d'une politique de concessions appropriée.
<i>Partenaires</i>	Association valaisanne des remontées mécaniques, Service de l'aménagement du territoire et autres instances concernées, Valais Ski Card

Champ d'action 4 : Encouragement de coopérations dans l'hôtellerie (Mise en place de réseaux régionaux)	
<i>Situation initiale</i>	L'hôtellerie valaisanne est saisonnière et caractérisée par une multitude de petits et moyens établissements qui souffrent visiblement de problèmes de rendement, avec pour conséquence qu'ils ne peuvent plus financer eux-mêmes les investissements de remplacement nécessaires pour assurer leur survie à long terme sur le marché.
<i>But</i>	Coopérations verticales et/ou horizontales dans le secteur de l'hôtellerie et de tous les autres prestataires du tourisme, utilisation de synergies, obtention d'une masse critique, création de nouveaux produits/de nouvelles offres touristiques (« Packages »).
<i>Espace</i>	Centres touristiques et/ou milieu rural avec tourisme extensif.
<i>Mise en œuvre</i>	Soutenir et encourager les projets de coopération.
<i>Partenaires</i>	hôtellerie suisse, association hôtelière du Valais, Valais Tourisme, établissements, responsables de prestations touristiques

Champ d'action 5 : Encouragement de nouvelles formes d'exploitation des lits de la para-hôtellerie	
<i>Situation initiale</i>	Le canton, de nombreuses communes et de nombreux prestataires du tourisme sont de plus en plus souvent confrontés aux problèmes des chalets ou des appartements de vacances non occupés ou sous occupés, ce qu'on appelle les « lits froids ». Sur les 300 000 lits environ de la para-hôtellerie valaisanne, 160 000, soit plus de la moitié, sont vides. Ce faible taux d'occupation se reflète d'une part sur les modestes recettes des autres prestataires du tourisme (les remontées mécaniques par ex.), et, d'autre part, la foison de construction de résidences secondaires provoque l'augmentation des prix des terrains, nuit au paysage, et les communes doivent adapter leurs infrastructures pour seulement quelques jours en haute saison. Les habitants de la région et les personnes qui travaillent sur place ne peuvent plus s'acheter de logement. Ils émigrent, provoquant ainsi d'importants flux pendulaires qui sont problématiques pour l'environnement (circulation, bruit, gaz d'échappement, etc.). Mais le fait est également que beaucoup de résidences secondaires ne peuvent plus être louées car elles ne répondent plus aux standards exigés par les vacanciers.
<i>But</i>	Meilleur taux d'occupation des lits dans les résidences secondaires.
<i>Espace</i>	Centres touristiques et/ou milieu rural avec tourisme extensif.
<i>Mise en œuvre</i>	Professionnaliser les structures afin de mieux commercialiser les appartements de vacances, créer des incitations à rénover et louer de manière professionnelle les chalets et les résidences secondaires.
<i>Partenaires</i>	Communes, Valais Apartments, Valais Tourisme, associations du secteur de la construction, Service de l'aménagement du territoire.

Champ d'action 6 : Promotion du tourisme extensif	
<i>Situation initiale</i>	En dehors de la concentration des activités touristiques dans les grands centres touristiques, le Valais propose un grand nombre de sites et d'offres de tourisme proche de la nature. Cette forme de tourisme est très importante pour la détente et les séjours de courte durée. Ces offres complètent avantageusement l'offre de vacances et nuisent moins aux paysages que les installations destinées au tourisme de masse.
<i>But</i>	Mise en valeur des paysages et des offres existantes liées au tourisme extensif. Développement ciblé d'offres complémentaires et mise en réseau des équipements et des offres en place. La création de chaînes de valeur ajoutée dans le tourisme extensif doit être soutenue. Le tourisme extensif doit être commercialisé de manière plus professionnelle (guide de randonnées, etc.). Il s'agit d'exploiter le potentiel de l'agrotourisme et du tourisme de santé (wellness, etc.).
<i>Espace</i>	Milieu rural avec tourisme extensif.
<i>Mise en œuvre</i>	Grouper les offres existantes en produits qui peuvent être réservés et les commercialiser de manière ciblée.
<i>Partenaires</i>	Certaines associations, telles que VALRANDO, les parcs naturels, le patrimoine mondial de l'UNESCO, les associations environnementales, les organismes de chasse et de sylviculture, les autorités locales, etc., le Service de l'agriculture, le Service de l'aménagement du territoire, VALRANDO

Champ d'action 7 : Projet de développement régional du Gothard (PREGO)	
<i>Situation initiale</i>	D'entente entre les quatre cantons intéressés, cette fiche de programme a été établie par le canton d'Uri. Nous renvoyons au programme de mise en œuvre transmis par le canton d'Uri.
<i>But</i>	Cf. programme de mise en œuvre du canton d'Uri
<i>Espace</i>	Cf. programme de mise en œuvre du canton d'Uri
<i>Mise en œuvre</i>	Cf. programme de mise en œuvre du canton d'Uri
<i>Partenaires</i>	Cf. programme de mise en œuvre du canton d'Uri

Axe d'action 3 : Institutions et réformes institutionnelles

Des obstacles d'ordre institutionnel empêchent souvent d'exploiter à fond les potentiels créateurs de valeur ajoutée. Il s'agit donc de soutenir les projets permettant d'harmoniser les structures politiques avec les espaces fonctionnels afin de pouvoir tirer profit de ces potentiels. Les réformes institutionnelles auxquelles le canton du Valais a l'intention de s'attaquer sont décrites ci-dessous.

Champ d'action 1 : Réorganisation des acteurs du développement régional	
<i>Situation initiale</i>	Le territoire du canton du Valais est actuellement subdivisé en 8 régions socio-économiques. Chaque région dispose d'un secrétariat régional. Cette structure morcelée du territoire cantonal ne répond plus aux besoins du développement économique et régional. La répartition fonctionnelle entraîne la création de trois zones socio-économiques : les villes et les agglomérations (centres régionaux) dans la plaine, la zone rurale et périurbaine et les centres touristiques dans les vallées latérales et en altitude à partir de 1 000 mètres. La répartition linguistique joue également un certain rôle, étant donné que le Haut-Valais germanophone est a priori orienté vers l'agglomération de Berne tandis que le Bas-Valais francophone se tourne vers la région lémanique. Le canton entend adapter les structures du développement régional en s'appuyant sur ces réflexions. Le projet de loi cantonale sur la politique régionale qui sera présenté au Grand Conseil à l'automne prévoit que le Conseil d'Etat devienne compétent pour fixer le nombre de régions. Ce dernier a déjà laissé entendre que le nombre serait fixé à 3. La décision finale revient toutefois au Grand Conseil.
<i>But</i>	Le but est, dans la perspective de la mise en œuvre de la NPR, de simplifier les structures du développement régional et de professionnaliser les acteurs dudit développement.
<i>Espace</i>	Tout le canton.
<i>Mise en œuvre</i>	Dès que le nombre de régions, au sens de la nouvelle loi cantonale sur le développement régional, sera fixé, le Département de l'économie et du territoire définira les acteurs du développement régional dans les régions. Des contrats de prestations seront passés avec les acteurs du développement régional afin de définir et de délimiter clairement leurs activités. Il s'agira dans ce contexte d'utiliser les synergies avec d'autres services cantonaux décentralisés (cf. projet Transformateur au chapitre 12).
<i>Partenaires</i>	Département de l'éducation, de la culture et du sport, antennes économiques du Haut- et du Bas-Valais, les communes, les régions socio-économiques actuelles

Dans le contexte de la réorganisation des acteurs du développement régional, nous renvoyons également aux explications du chapitre 9. (Organismes de développement régional et modalités de collaboration avec le canton dans le cadre du programme de mise en œuvre)

Axe d'action 4 : Formation et santé (Encouragement à l'entrepreneuriat)

Champ d'action 1 : Encouragement à l'entrepreneuriat	
<i>Situation initiale</i>	La sensibilisation des jeunes à l'économie et au tourisme, la stimulation de l'esprit d'initiative et d'entreprise se font parfois de manière ponctuelle et sans concept global. En outre, elles ne se font pas à tous les degrés scolaires. Les autorités compétentes des Départements de l'économie et de l'éducation reçoivent diverses demandes et propositions de projets, ce qui rend indispensable un traitement commun de ces demandes.
<i>But</i>	Grâce à « Ecole-Economie », le canton du Valais entend poursuivre une stratégie cohérente et à long terme pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de sensibilisation des jeunes à l'économie en général, ainsi que pour la stimulation de l'esprit d'initiative et d'entreprise à tous les degrés scolaires. De cette manière, le fonctionnement de l'économie en général et tout particulièrement la connaissance des activités de ses communes et régions sera présenté ; le monde du travail sera abordé par des visites d'entreprises et le développement d'initiatives et de l'esprit d'entreprise seront encouragés.
<i>Espace</i>	Tout le canton
<i>Mise en œuvre</i>	Toutes les actions et tous les projets dans le cadre de « Ecole-Economie » seront coordonnés par un groupe de pilotage composé de représentants du Département de l'économie et du territoire et du Département de l'éducation, de la culture et du sport. La sensibilisation à l'économie commencera au niveau primaire (5 ^{ème} /6 ^{ème} année), tandis qu'au secondaire I, l'accent sera notamment mis sur le tourisme et l'économie régionale. La stimulation de l'esprit d'initiative commencera aussi dès l'école primaire (5 ^{ème} /6 ^{ème} année), alors que la stimulation de l'esprit d'entreprise ne commencera qu'au secondaire II ou en formation professionnelle grâce à des projets comme « YES » ou « Apprendre à entreprendre ».
<i>Partenaires</i>	Département de l'éducation, de la culture et du sport.

6 Axes prioritaires communs des cantons de Suisse occidentale

Au-delà des axes d'action cantonaux, le Canton du Valais travaille aussi en étroite collaboration avec les cantons de Suisse occidentale et souhaiterait réaliser trois projets avec ces cantons dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Ces trois projets sont décrits ci-après. En ce qui concerne le financement et des informations plus détaillées, nous vous renvoyons aux programmes de mise en œuvre des cantons de Vaud et de Fribourg qui en assurent la coordination.

Axe prioritaire 1 : Promotion générale de l'image de la Suisse occidentale (GateWest Switzerland – Geneva Business Region)	
<i>Situation initiale</i>	Les cantons de Suisse occidentale ont à l'heure actuelle des stratégies de promotion de leur image menées principalement de manière individuelle. Leurs actions sont encore trop peu concertées.
<i>But</i>	<p>En vue de la promotion à l'international de la place économique de Suisse occidentale, il importe d'adopter une identité générale commune, une marque de promotion permettant de présenter et de valoriser la région dans son ensemble de manière simple et efficace.</p> <p>La communication de cette marque doit faire l'objet d'un contenu argumentatif de base commun et harmonisé présentant les valeurs et les atouts de la Suisse occidentale. Cette marque sera coordonnée avec la politique de promotion de l'image mise en place par la Confédération.</p> <p>Caractère novateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une région = une marque (GateWest Switzerland, Geneva Business Region) - Abolition des frontières politiques et des spécificités propres à chaque canton par la mise en évidence du caractère et des forces de toute la région - Viser la création d'une unité forte avec une taille critique permettant de placer la Suisse occidentale au niveau des grandes régions internationales.
<i>Espace</i>	Suisse occidentale (Genève, Jura, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud)
<i>Mise en œuvre</i>	
<i>Partenaires</i>	Départements de l'économie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne.

	Contribution	Effets visés
	<p>Deux types de mesures sont actuellement envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien et sponsoring lors de manifestations internationales d'envergure (ex Coupe de l'America) permettant de véhiculer l'image de la Suisse occidentale selon les valeurs retenues ; - Création d'un portail Internet et de supports de communication. 	<p><u>Mesures quantitatives de suivi des résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'au moins une opération marketing internationale par année <p><u>Résultats qualitatifs attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité de la Suisse occidentale - Valorisation des valeurs et des atouts de la Suisse occidentale auprès d'un public-cible international - Accroissement de la visibilité à l'international de la marque de promotion commune et donc des cantons qui y sont associés - Création d'une identité visuelle forte et de liens de famille entre GateWest Switzerland et les plates-formes de promotion sectorielle (cf chapitre 4.2), notamment par l'harmonisation graphique des différents portails Internet et autres supports de communication <div data-bbox="1339 790 1989 1157" style="text-align: center;"> <pre> graph TD GWS[GateWest Switzerland] -- Liens --> PC[Portails cantonaux] PC -- Liens --> ST[Sites touristiques] GWS -- Liens --> PPS[Plate-forme de promotion sectorielle (sciences de la vie, microtechnique, etc.)] </pre> <p>Le diagramme illustre la structure de liens de GateWest Switzerland. Au centre se trouve un triangle pointant vers le haut, étiqueté 'GateWest Switzerland'. À sa gauche, une flèche pointe vers un rectangle 'Portails cantonaux', avec le mot 'Liens' au-dessus de la flèche. À l'extrémité inférieure gauche de ce rectangle, une autre flèche pointe vers un rectangle 'Sites touristiques', également avec le mot 'Liens' au-dessus. À l'extrémité inférieure droite du triangle principal, deux flèches pointent vers un rectangle 'Plate-forme de promotion sectorielle (sciences de la vie, microtechnique, etc.)', avec le mot 'Liens' au-dessus de ces deux flèches.</p> </div>

Le canton du Valais renvoie au programme de mise en œuvre du canton de Vaud pour des informations plus détaillées (besoins financiers, etc.)

Axe prioritaire 2 : La promotion sectorielle (clusters)	
<i>Situation initiale</i>	<p>Les cantons de Suisse occidentale ont mis sur pied un programme de développement économique reposant sur une valorisation de leurs potentiels économique, technologique et industriel. Ils ont défini des secteurs d'activités prioritaires en termes de compétences, de savoir-faire et de potentiel économique. Une véritable "politique de promotion des clusters" à l'échelle intercantonale a ainsi été élaborée dans le but de valoriser le potentiel des cantons sur le plan national et international, ceci en exploitant les similitudes entre les différentes politiques cantonales.</p> <p>Ce programme consiste en des plates-formes de promotion sectorielle (promotion des "clusters") dans des secteurs à haute valeur ajoutée définis comme économiquement prioritaires par les cantons de Suisse occidentale. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sciences de la vie, - des technologies de l'information et de la communication, - des micro- et nanotechnologies, - des technologies de l'environnement. <p>D'autres secteurs feront l'objet d'une étude d'opportunité ultérieurement, notamment le secteur des technologies de l'agro-alimentaire.</p>
<i>But</i>	<p>Les objectifs stratégiques des plates-formes de promotion sectorielle sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la notoriété et promouvoir, par le biais d'une politique de communication ciblée et unifiée, l'image d'excellence de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale, tant au niveau national qu'international ; - Soutenir la promotion et l'internationalisation des entreprises (PME & start-up) ainsi que la valorisation des innovations et des technologies issues des instituts de recherche de la région ; - Mettre en réseau et renforcer les échanges entre les milieux scientifiques, économiques, industriels, financiers et politiques sur le plan régional, national et international ; - Observer les évolutions et les tendances dans les secteurs retenus comme prioritaires (veille marketing, benchmarking) ; - Entretenir des relations avec les initiatives similaires au niveau national et international ; - Coordonner les activités des plates-formes avec les réseaux d'acquisition d'entreprises à l'étranger des cantons de Suisse occidentale ; - Veiller à une répartition équilibrée des activités et des résultats entre les cantons de la CDEP-SO et favoriser la participation des acteurs localisés dans les régions NPR aux actions menées par les plates-formes. <p>Il s'agit d'une collaboration à géométrie variable en fonction des stratégies de développement économique décidées par chacun des cantons de Suisse occidentale.</p> <p>Ces plates-formes sectorielles viennent "se greffer" sous la marque de promotion générale présentée ci-dessus et validée par les cantons membres de la Conférence des Chefs de Départements de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO) : "GateWest Switzerland - Geneva Business Region".</p> <p><i>Caractère novateur</i> : La promotion de "clusters" est une nouvelle forme de collaboration intercantonale qui a pour but de regrouper, sous une enseigne commune, les différents acteurs d'un même secteur afin d'obtenir la taille critique permettant de renforcer la visibilité régionale,</p>

	<p>nationale et internationale du potentiel technologique et industriel de la Suisse occidentale, ceci au travers des institutions académiques et de recherche ainsi que des entreprises de la région.</p> <p>Ce programme de promotion des "clusters" visera non seulement à renforcer la cohérence de la politique de communication des cantons à l'échelle de la Suisse occidentale mais il aura également des répercussions évidentes pour les régions du territoire d'impact de la NPR. En effet, grâce aux outils de communication mis en place et aux différentes actions menées par ce programme, les échanges entre les principaux centres de recherche et entreprises proches des centres urbains avec les acteurs économiques des régions NPR seront renforcés. La mise en réseau des différents acteurs se fera sur l'entier du territoire concerné. De plus, la participation des "clusters" dans le cadre de manifestations à caractère international organisées en Suisse occidentale visera principalement à faciliter l'accès à celles-ci pour les entreprises localisées dans les régions périphériques (principalement les start-up et les entreprises manufacturières des cantons de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura, du Jura Bernois, du Valais et de Vaud). De même, lors d'événements en Suisse et à l'étranger, un effort sera mis afin d'encourager le plus grand nombre d'entreprises et d'institutions, localisées dans les régions NPR, à y participer.</p>
<i>Espace</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre géographique : Suisse occidentale - Périmètre sectoriel: sciences de la vie, technologies de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies, technologies de l'environnement et secteur agroalimentaire.
<i>Mise en œuvre</i>	<p>De manière générale, les cantons de Suisse occidentale entendent élaborer une stratégie de communication en créant une charte graphique commune pour toutes les plates-formes.</p> <p>Pour chaque plate-forme, les objectifs opérationnels envisagés en termes d'actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les acteurs et les forces du secteur concerné, créer et mettre à jour périodiquement une base de données ; - Créer, animer et maintenir un portail Internet avec un annuaire en ligne des entreprises et des principales institutions des secteurs concernés ; - Concevoir et développer des supports de communication selon la charte graphique adoptée par la CDEP-SO ; - Soutenir la participation d'entreprises et/ou d'instituts de recherche à un large programme d'événements (salons, congrès et conventions d'affaires) sur le plan régional, national et international, - Soutenir, au sein même de la région, l'organisation d'événements favorisant les opportunités de contacts ainsi que la mise en réseau des milieux scientifiques, économiques, financiers et politiques ; - Mettre en place des actions et des outils de veille marketing dans les secteurs concernés ; - Organiser des missions à l'étranger et accueillir des délégations étrangères dans les secteurs concernés.
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Cantons membres de la conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse occidentale (cantons de Genève, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Vaud et la partie francophone du canton de Berne) - Hautes écoles et centres de recherche localisés sur le territoire des cantons précités - Organismes de transfert de technologies privés et publics localisés sur les territoires des cantons susmentionnés - Incubateurs d'entreprises et parcs technologiques localisés sur les territoires des cantons susmentionnés - Associations patronales et professionnelles représentant les entreprises - Entreprises établies sur le territoire des cantons précités

	Contribution	Effets visés
	<p><u>Segmentation des projets par plates-formes :</u></p> <p>Le développement et le financement de trois plates-formes ont déjà fait l'objet d'une validation de la CDEP-SO en date du 7 décembre 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BioAlps, la plate-forme de promotion des sciences de la vie, est déjà opérationnelle. Elle est présidée par le Canton de Vaud. L'association a mandaté l'Office de Promotion des Industries et des Technologies pour gérer le secrétariat exécutif. - Mise en place de la plate-forme de promotion des micro et nanotechnologies Micronarc, associée à la plate-forme actuelle de promotion de l'industrie des microtechniques "MicroTech Industry" qui s'intégrera dès 2008 à Micronarc. Cette plate-forme sera présidée par le Canton de Neuchâtel. Elle est gérée par la Fondation Suisse de Recherche en Microtechnique en collaboration avec le Groupement Suisse de l'Industrie Mécanique (GIM-CH) pour le volet "industrie". - Un concept a été présenté et validé pour la plate-forme de promotion des technologies de l'information et de la communication IT Cluster. Cette dernière est actuellement présidée par le Canton de Genève. <p>D'autres plates-formes sont en phase d'étude et de conceptualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'opportunité en cours de réalisation en vue de la création d'une plate-forme de promotion des technologies de l'environnement ; - Etudes d'opportunité à mener en vue de la création éventuelle d'autres plates-formes, par exemple une plate-forme liée aux technologies issues de l'industrie alimentaire. <p><u>Gouvernance des plates-formes :</u></p> <p>La forme juridique privilégiée pour les plates-formes est l'association.</p> <p>Sur le plan politique, la gouvernance est assurée par la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) qui est déjà formée en association.</p> <p>Sur le plan stratégique, et en l'absence d'association pour les plates-</p>	<p><u>Résultats globaux attendus pour le programme de promotion sectorielle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la plate-forme actuellement opérationnelle (BioAlps) ; - Lancement officiel des plates-formes Micronarc et ITCluster à l'horizon 2008-2009; - Création d'au moins une nouvelle plate-forme à l'horizon 2010 (par exemple : technologies liées à l'environnement) ; - Evaluation de l'opportunité de créer une plate-forme supplémentaire à l'horizon 2011 ; <p>Pour chaque plate-forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et mise à jour d'une base de données centralisée des entreprises et des institutions du domaine ; - Elaboration d'un portail Internet ainsi que des supports de communication selon la charte graphique adoptée par la CDEP-SO ; - Mise en place d'outils et/ou d'actions de veille marketing ; - Valorisation à l'étranger, de manière professionnelle et dynamique, de la place technologique et industrielle de la région ; - Valorisation des entreprises technologiques de la région (plus particulièrement les PME et start-up) leur permettant d'établir des contacts scientifiques et commerciaux ; - Valorisation des instituts de recherche de la région ainsi que des organismes tels que les centres de transfert de technologies, les incubateurs et les infrastructures d'accueil de nouvelles entreprises ; - Renforcement des manifestations scientifiques ou économiques existantes dans la région et attraction de nouvelles conventions d'affaires d'envergure internationale en Suisse occidentale ;

	<p>formes, la gouvernance est assurée par la Conférence des Chefs de service de la CDEP-SO.</p> <p>Sur le plan opérationnel, les actions sont décidées par un Comité directeur composé de délégués cantonaux et d'un représentant de chaque plate-forme.</p> <p>Chaque plate-forme est présidée d'un canton désigné par la CDEP-SO.</p> <p>Un secrétariat exécutif, mandataire externe, est choisi pour animer et gérer chacune des plate-formes.</p> <div data-bbox="492 526 1209 957" style="text-align: center;"> <pre> graph TD A[Organe politique: CDEP-SO] --- B[Organe stratégique: Conférence des Chefs de service de la CDEP-SO] B --- C[Organe opérationnel: Comité directeur promotion générale et plates-formes de promotion sectorielle (délégués des cantons, représentants des plates-formes)] B --- D[Organe opérationnel: Autres comités directeurs] </pre> </div>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coordination et de la concertation entre les acteurs et les structures actifs dans les secteurs concernés. - Répartition équilibrée des activités et des résultats entre les cantons intégrant en priorité les régions NPR <p>Résultats annuels quantitatifs attendus pour chaque plate-forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un programme de participation à des manifestations professionnelles d'envergure internationale impliquant une présence moyenne de l'ordre de 40 entreprises et/ou institutions. Chaque plate-forme veillera à une répartition équilibrée entre les cantons et favorisera la participation des acteurs localisés dans les régions NPR ; - Organisation d'au moins une manifestation professionnelle dans le périmètre géographique de la CDEP-SO et soutien à des manifestations déjà existantes ; - Organisation d'au moins une opération à l'étranger (voyage d'affaires).
--	---	--

Le canton du Valais renvoie au programme de mise en œuvre du canton de Vaud pour des informations plus détaillées.

Axe prioritaire 3 : Appui cantonal aux organismes intercantonaux de support à l'innovation et de transfert de technologies des hautes écoles vers les entreprises

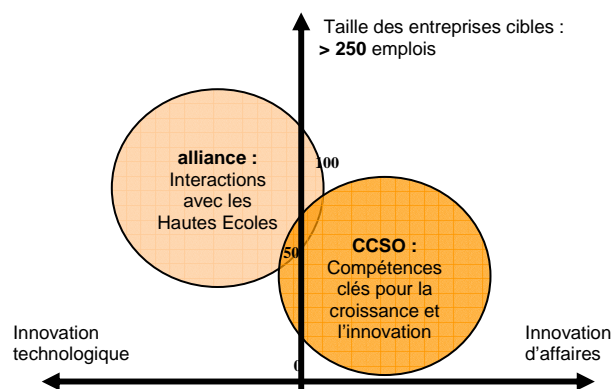
Situation initiale Deux réseaux actifs au niveau supracantonal ont été identifiés par la CDEP-SO dans le cadre de sa politique de valorisation du transfert de technologies. Il s'agit d'Alliance et du CCSO. Il convient également de prendre en considération le rôle et la mission des incubateurs qui constituent des partenaires incontournables dans le cadre du soutien à la politique de transfert de technologies.

But L'objectif principal du projet de la CDEP-SO est de renforcer les structures existantes de collaboration entre les écoles et les entreprises, notamment par le biais d'un rapprochement entre le CCSO et Alliance, permettant de garantir un transfert rapide, structuré et organisé des connaissances techniques innovantes.

De manière plus générale, les finalités suivantes sont recherchées :

- Valoriser, par le biais d'une action dynamique et déterminée, l'effort financier très important consacré à l'acquisition de connaissances et à la recherche, facteurs clé de succès pour la croissance à long terme de l'économie suisse ; ceci dans un objectif de création de valeur ajoutée.
- Accroître la collaboration entre les centres de transfert de technologie et la promotion économique endogène dans le but d'optimiser les retombées de l'innovation sur le tissu économique, et ainsi de favoriser la croissance économique de la Suisse occidentale.
- Orienter l'effort d'appui à la valorisation des technologies vers les secteurs identifiés comme porteurs sur le plan technologique et pertinents en terme de potentiel de croissance économique, soit sciences de la vie, micro et nanotechnologies, technologies de l'information et de la communication, technologies de l'environnement et technologies issues de l'industrie alimentaire.

Positionnement alliance & CCSO



	Caractère novateur : <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration accrue entre les milieux scientifiques et économiques visant un objectif commun partagé - Création de véritables pôles de compétences technologiques propices à la collaboration et à l'échange de connaissances et savoir-faire 	
<i>Espace</i>	Suisse occidentale.	
<i>Mise en œuvre</i>		
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Départements de l'économie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne - Hautes écoles et centres de recherche localisés sur le territoire des cantons précités - Organismes de transfert de technologies privés et publics localisés sur les territoires des cantons susmentionnés - Incubateurs d'entreprises et parcs technologiques localisés sur les territoires des cantons susmentionnés - Entreprises établies sur le territoire des cantons précités 	
	Contribution	Effets visés
	Les mesures envisagées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - aider au fonctionnement et au développement des organismes de transfert de technologie actifs au niveau supra cantonal ; - encourager, via ces réseaux, la collaboration entre les milieux scientifiques, académiques et économiques ; - assurer une interface optimale facilitant l'accès aux fonds publics destinés à la recherche fondamentale et appliquée; - mise en réseau des incubateurs au niveau inter cantonal 	<u>Résultats quantitatifs annuels attendus</u> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien d'au moins 100 entreprises - 5 à 10 projets de collaboration entre le CCSO et Alliance <u>Résultats qualitatifs attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation économique des technologies développées dans la région - Accroissement de la collaboration entre les milieux scientifiques et économiques - Augmentation des fonds privés investis dans les PME et start-up technologiques de Suisse occidentale

Le canton du Valais renvoie au programme de mise en œuvre du canton de Fribourg pour des informations plus détaillées.

7 Engagement cantonal en matière de collaboration transfrontalière

Partageant 90 km de frontières avec la France, 200 km avec l'Italie et bordé par les cantons de Vaud, Berne, Uri et Tessin, le Valais profite de cette situation géographique privilégiée. Ses voisins transfrontaliers comptent deux régions parmi les plus dynamiques d'Europe, la Région française de Rhône-Alpes et la Région italienne de la Lombardie.

Ce territoire fort contrasté comprend des éléments exceptionnels du patrimoine naturel, tels le Mont-Blanc et le Cervin, de nombreux lacs (Léman, lac Majeur, lac d'Annecy,...) et des agglomérations de renommée internationale, telles Lyon, Genève, Turin, Milan. Il se trouve à la croisée d'importants axes de communication (aéroports internationaux de Genève-Cointrin, Malpensa ; ligne ferroviaire Paris-Milan), alors que les relations de proximité sont limitées (engorgement des axes routiers, insuffisance dans la desserte par les transports publics) et que la multiplicité des langues, français, italien et allemand, ne facilite pas la compréhension mutuelle.

Cependant, ce territoire pratique une coopération transfrontalière traditionnelle et vivante – de tout temps, les cols ont été un lieu de passage entre les Chablais français, vaudois et valaisan ou entre la vallée du Rhône et la vallée d'Aoste ou encore entre le Haut-Valais et les environs de Domodossola. La fin des années 80 a initié une coopération institutionnelle avec la création d'organes de coopération tels que le Conseil du Léman, le Conseil Valais-Vallée d'Aoste, la Regio Sempione ou encore la Conférence transfrontalière Mont-Blanc.

Depuis 1990, trois générations de programmes d'initiative communautaire (PIC) INTERREG, visant à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne, se sont succédées. Le Valais y a participé dès le début.

La nouvelle période de programmation 2007 - 2013 se substitue désormais au PIC et devient l'Objectif 3 « Coopération territoriale européenne », qui se décline en trois volets (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale). Cette nouvelle génération de programme européen coïncide, côté suisse, avec une nouvelle forme de conventionnement prévue par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2008 - 2015 entre les cantons et la Confédération.

Champ d'action 3 : France - Italie (– Suisse), Alcotra, Coopération territoriale européenne, volet transfrontalier	
<i>Situation initiale</i>	L'aire de coopération réunissant les départements français de la Savoie et de la Haute-Savoie, la Région du Piémont et la Région autonome Vallée d'Aoste et le canton du Valais n'est pas couverte par un programme trinational de coopération territoriale européenne. Lors des précédentes programmations Interreg, aucun quota fédéral spécifique n'était alloué à cette coopération trinationale, alors que pour des raisons géographiques et historiques, ce territoire pratique une coopération active et dynamique.
<i>But</i>	Améliorer la qualité de la vie des populations et encourager le développement durable des systèmes économiques et territoriaux transfrontaliers grâce à la coopération dans le domaine social, économique, environnemental et culturel
<i>Espace</i>	Territoire de l'espace Mont-Blanc et l'ensemble du territoire cantonal
<i>Mise en oeuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Axe prioritaire 1 : Développement et innovation</i> <i>Objectif spécifique 1 : Encourager la compétitivité et le développement durable des systèmes productifs transfrontaliers</i> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif intermédiaire 1.1 : Stimuler la croissance durable des systèmes productifs • Objectif intermédiaire 1.2 : Soutenir la valorisation des productions locales • Objectif intermédiaire 1.3 : Accroître la durabilité des systèmes touristiques ◆ <i>Axe prioritaire 2 : Protection et gestion du territoire</i> <i>Objectif spécifique : Développer des stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de l'espace transfrontalier et pour gérer les risques naturels et technologiques</i> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif intermédiaire 2.1 : Préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de l'espace transfrontalier • Objectif intermédiaire 2.2 : Coordonner et améliorer l'efficacité des dispositifs de prévention des risques naturels et technologiques et des interventions d'urgence ◆ <i>Axe prioritaire 3 : Qualité de vie</i> <i>Objectif spécifique : Encourager l'attractivité de l'aire en améliorant les services et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières</i> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif intermédiaire 3.1 : Améliorer l'offre des services sanitaires et sociaux • Objectif intermédiaire 3.2 : Faire face à la grande échelle aux problèmes de mobilité et de liaison en portant attention à la programmation, à la logistique, aux conséquences sociales, économiques, touristiques et environnementales • Objectif intermédiaire 3.3 : Développer et diversifier l'offre culturelle pour renforcer l'identité commune • Objectif intermédiaire 3.4 : Encourager l'insertion des populations par la mobilité et par les échanges dans le cadre de l'éducation, de la formation et du travail
<i>Partenaires</i>	Canton du Valais, Régions françaises de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements français de la Haute-Savoie et de la Savoie, Régions italiennes de Ligurie, du Piémont et de la Région autonome Vallée d'Aoste

A l'initiative des ministres de l'environnement de France, d'Italie et de Suisse, réunis à Champéry en 1991, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (Espace Mont-Blanc) a été instituée. Elle a pour tâche de mettre en œuvre sur le terrain une politique commune de valorisation active de la montagne, alliant la protection des milieux naturels et des paysages à la promotion d'activités socio-économiques dans le sens d'un développement durable. L'étroite collaboration entre la Confédération et les autorités cantonales, régionales et locales, a permis d'inscrire l'activité de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc dans le cadre d'un Schéma de développement durable (SDD). Celui-ci a donné naissance à de nombreuses fiches d'actions transfrontalières et locales dont la plupart émanent de phases de concertation conduites dans les trois régions. Ces actions formeront la base du « Plan Intégré Transfrontalier » (PIT) qui sera prochainement déposé dans le cadre du P.O. Alcotra (France-Italie) 2007-2013.

Dans la volonté de pérenniser un réseau de compétences transfrontalières en vue d'une politique de développement durable qui intègre la prise en considération des risques naturels dans le cadre de la gestion des territoires en montagne et sous l'égide de la COTRAO, les régions françaises de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, les régions italiennes du Piémont et la Région autonome de la Vallée d'Aoste ainsi que le canton du Valais ont soutenu dès 2004 le Pôle transfrontalier RISK NAT, réunissant les représentants techniques des cinq régions partenaires, l'Etat français (DIREN Rhône-Alpes, ONF-RTM) et des structures d'appui (Fondation Montagne Sûre à Courmayeur, CREALP à Sion et le Pôle Grenoblois Risques Naturels). Ce groupe a construit une proposition de projet stratégique Risques naturels 2007-2013 « Gestion en sécurité des territoires de montagne transfrontaliers », qui sera déposé d'ici début 2008 auprès du programme Alcotra (France-Italie).

Mentionnons également le réseau GISALP (Groupe international de sylviculteurs alpins), créé en 1994. Il regroupe praticiens et chercheurs suisses romands (Valais, Vaud et Fribourg), français (Rhône-Alpes) et italiens (Piémont et Vallée d'Aoste). L'Office National français des forêts (ONF) a reconnu l'officialité de ce réseau, ainsi que l'Office fédéral de l'Environnement.

Des discussions sont en cours pour présenter un projet stratégique de gestion des forêts à rôle de protection, prévoyant, entre autres la création de cluster. Les informations sur le calendrier de réalisation et le budget sont actuellement manquantes.

Pour information et précision, le P.O. Italie-Suisse et le P.O. Alcotra définissent trois catégories de projets :

- *Projets de coopération simples*
- *Plan Intégré Transfrontalier (PIT) : Plan plurithématique constitué d'un ensemble de projets de coopération touchant différents domaines et thèmes, mais qui ont un objectif commun de développement économique et social à un territoire spécifique.*
- *Projets stratégiques : projets destinés à approfondir la problématique d'intérêts communs à l'ensemble des partenaires du Programme Opérationnel. Il s'agit de projets publics de grande envergure (projets structurants).*

Les projets développés en coopération trinationale (France-Italie-Suisse) sont déposés auprès du programme Alcotra (France-Italie), doté de 149 millions d'euros alloués par l'Union européenne. Une coordination est assurée avec les programmes France-Suisse (p. 7 du P.O) et Italie-Suisse (p. 64 du P.O).

8 Initiatives spécifiques pour des régions présentant des problèmes typiques de la région de montagne et du milieu rural

Le canton du Valais, dans son avant-projet de loi cantonale, ne parle pas de zones difficiles d'accès et pauvres en potentialités, mais de régions présentant des problèmes typiques de la région de montagne et du milieu rural. L'article 8 de la loi cantonale stipule également que :

¹ *Le Conseil d'Etat détermine les régions présentant des problèmes spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural.*

² *Le Conseil d'Etat définit pour ces régions, en collaboration avec les collectivités publiques locales, une stratégie de développement pour utiliser au mieux les potentialités propres à chacune d'elles.*

Si cet article est repris par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat déterminera ces régions et définira une stratégie de développement en collaboration avec les régions concernées. Sur le plan opérationnel, ce processus sera accompagné par le Service du développement économique, lequel souhaiterait lancer un projet de définition de ces régions et d'élaboration des stratégies de développement. Pour la réalisation, le canton sollicite de la Confédération les fonds suivants :

Si des projets concrets émanant des stratégies de développement pour des régions présentant des problèmes typiques de la région de montagne et du milieu rural ne s'intègrent pas dans l'un des axes d'action définis, le canton négociera en temps utile avec le SECO une participation financière de la Confédération.

Fiches de programme B

9 Organismes de développement régional et modalités de collaboration avec le canton dans le cadre du programme de mise en oeuvre

Le territoire du canton du Valais est actuellement subdivisé en 8 régions socio-économiques. Chaque région dispose d'un secrétariat régional. Cette structure morcelée du territoire cantonal ne répond plus aux besoins du développement économique et régional.

Le canton du Valais s'est donc livré à des réflexions sur les futures structures du développement régional. La répartition fonctionnelle entraîne la création de trois zones socio-économiques : les villes et agglomérations (centres régionaux) dans la plaine, la zone rurale et périurbaine et les centres touristiques. Il s'agit également de tenir compte de la répartition linguistique, étant donné que le Haut-Valais germanophone est a priori orienté vers l'agglomération de Berne tandis que le Bas-Valais francophone se tourne vers la région lémanique.

La nouvelle répartition du territoire cantonal en régions doit être réglée par la nouvelle loi cantonale sur la politique régionale. Ainsi, il est stipulé à l'article 6 de l'avant-projet que :

¹ *Les régions sont des regroupements de communes.*

² *L'espace de vie, la cohésion géographique, le rationalisme économique et l'exécution commune de tâches priment les frontières institutionnelles pour la formation de régions.*

³ *La délimitation des régions est de la compétence du Conseil d'Etat. Les structures régionales existantes sont prises en considération dans la mesure où elles répondent au but de la présente loi.*

Le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé, durant la phase préparatoire, en faveur de la constitution de trois régions. Il convient toutefois d'attendre les délibérations au Grand Conseil en automne 2007. Il serait aussi envisageable que le Grand Conseil souhaite déterminer lui-même le nombre de régions qui serait alors fixé directement dans la loi. De toute façon, aucune décision n'est attendue avant début 2008.

Indépendamment de cela, le Département de l'économie et du territoire a déjà commencé à réfléchir à la future organisation du développement régional et a lancé le projet « Transformator » dans le Haut-Valais. Le but du transformateur est d'accompagner l'espace économique et de vie du Haut-Valais pour en faire une région apprenante. Les tâches du transformateur sont entre autres la sensibilisation (introduction et accompagnement de la mutation culturelle), la coordination (pilotage et coordination du développement régional), la qualification (gestion et transfert de connaissances) et l'intégration (concentration des forces). Un groupe de travail a élaboré une proposition sur la manière d'atteindre les objectifs et de remplir les tâches. Le transformateur sera par conséquent subdivisé en trois secteurs sur le plan organisationnel :

- politique régionale : milieu rural, tourisme, agglomération ;
- développement économique : interlocuteur régional de la promotion économique ;
- recherche, conseil, transfert de connaissances : création d'un institut du développement régional.

Les propositions du groupe de travail seront analysées dans les semaines à venir. Sur cette base, un groupe de travail sera également mis sur pied dans le Bas-Valais. Il sera chargé de réfléchir aux futurs organismes de développement régional dans le Bas-Valais et à la constitution d'un transformateur. La constitution de nouveaux organismes de développement régional commencera à partir de 2008 et correspond à un projet du canton du Valais dans le programme de mise en œuvre (cf. axe d'action 3, champ d'action 1).

10 Sélection de projets et modalités de financement

10.1 Procédure de sélection de projets

Le graphique ci-dessous explique la procédure de sélection de projets du canton du Valais

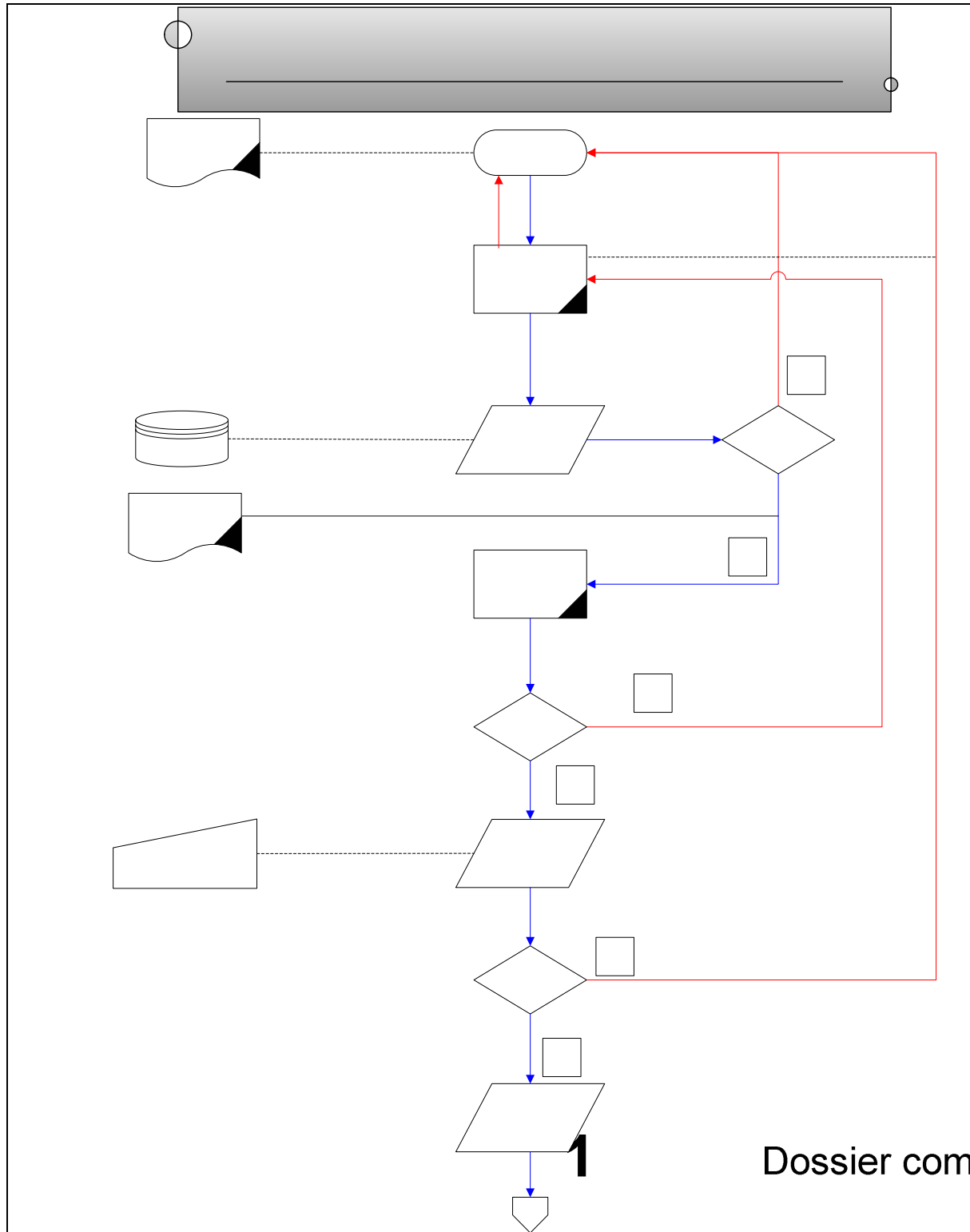


Figure 7 : Processus de sélection de projets

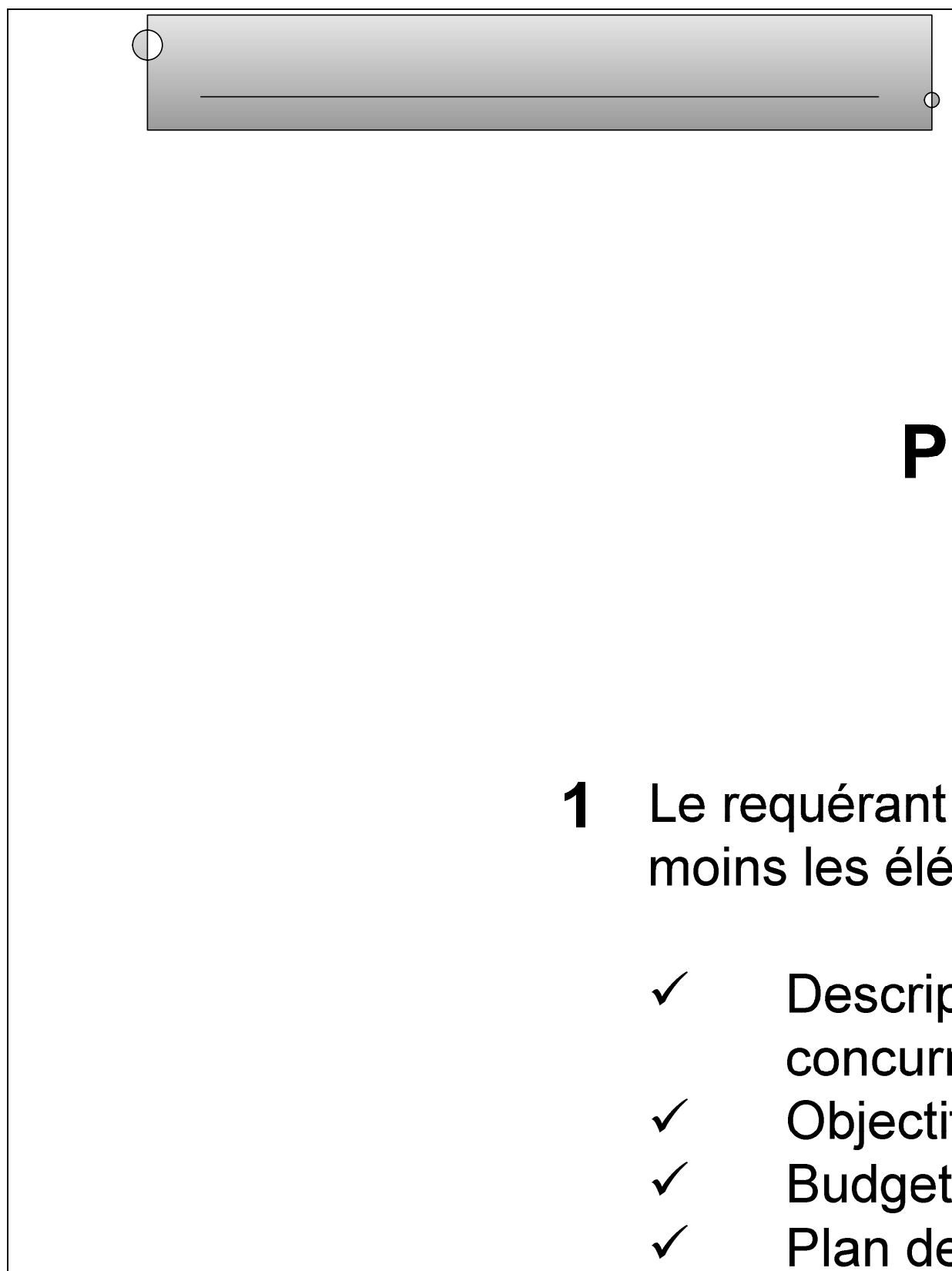


Figure 8 : Description du processus de sélection de projets

2 L'acteur régional doit définir les critères d'admissibilité

10.2 Modalités de financement

Le Service du développement économique conclut avec le porteur de projet un contrat de prestations dans lequel les étapes sont définies. Une fois qu'une étape est franchie et qu'un rapport intermédiaire a été établi, un versement partiel de la contribution à fonds perdu pour le projet devient exigible. Le versement final (au moins 20 % du montant) est effectué après la clôture du projet, dès que les objectifs ont été atteints.

Les modalités de financement pour des prêts correspondent à celles pour les crédits LIM actuels, à savoir que des versements partiels sont effectués en fonction de l'avancement des travaux (factures partielles) jusqu'à max. 80 % du prêt. Les 20 % restants sont versés après contrôle des justificatifs originaux des factures et des paiements, une fois les travaux achevés.

11 Définition des mesures d'accompagnement cantonales

11.1 Monitoring – Surveillance de la réalisation des projets

Le Service du développement économique introduit en ce moment un Customer Relationship Management (CRM) avec lequel les acteurs du développement régional devraient également travailler à l'avenir. Le Service attend du CRM les avantages suivants :

- saisie intégrale et rapide de nouveaux projets et de nouvelles demandes,
- évaluation objective des projets et des demandes à l'aide d'une sélection de critères,
- planification stratégique et exécution des actions par des processus prédéfinis,
- collaboration efficace avec les clients, partenaires et unités d'affaires,
- analyses exactes des prestations fournies et des résultats par simple clic sur un bouton,
- communication ciblée.

Les projets de politique régionale sont saisis dans le CRM en coordination avec le processus de traitement des projets de politique régionale. Le CRM contient un certain nombre de données standard (porteurs de projets, objectifs des projets, budget, délais, etc.), mais aussi tous les documents en relation avec un projet.

Les responsables d'un projet auprès du Service ou des acteurs du développement régional saisissent dans le CRM l'état courant de ce dernier. Cela permet aux responsables du Service de surveiller la réalisation des projets et d'évaluer les données.

11.2 Controlling – Modalités de contrôle financier

11.2.1 Introduction

Les réformes de l'administration cantonale valaisanne ont ouvert l'ère d'une nouvelle gestion publique : la gestion par mandats de prestations. Il s'agit dès lors de gérer par objectifs, de lier systématiquement les prestations et le financement et d'instaurer différents controllings. Dans ce sens, l'administration a développé l'outil e-DICS; un système de documentation, d'information et de communication électronique.

Lors de la définition de ses mandats de prestations, le service planifie ses objectifs au niveau politique, stratégique et opérationnel. Cette planification, dite planification intégrée pluriannuelle est conçue pour une durée de 4 ans et est mise à jour chaque année. Les projets définis par le service y sont également mentionnés, comme mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés.

E-Dics propose en outre une méthode pour la définition et le suivi de projets ainsi que la présentation de tableaux de bord.

11.2.2 La méthode

Phase 1 : Définition des étapes des programmes

Le Service de développement économique définit, conjointement avec les porteurs de projets les modalités du projet.

Il existe un canevas « fiche projet » indiquant les éléments à mentionner. Lors de cette planification, nous tenons également compte des ressources humaines engagées à la réalisation du projet ainsi que du budget y relatif.

Descriptif du projet		
1.		
2.		
3.		
Organisation du projet		
Direction	(Prénom, Nom, Titre, % temps de travail)	
Membres	(Prénom, Nom, Titre, % temps de travail)	
Méthode de réalisation		
Calendrier (étapes de réalisation)	Resp.	Délais
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
Ressources affectées à la réalisation du projet		
	Budget direct	
	Equivalents plein temps (EPT)	
Remarques		
Approbations	Date	Visa
(Mandant)		
(Mandataire)		

Figure 9 : Fiche projet

Il s'agit principalement d'identifier et de dater les différentes étapes clés des projets.

Les différentes étapes décrites dans cette fiche seront introduites dans e-DICS, via le module *Budget : Rédaction de l'arborescence* au niveau du produit correspondant.

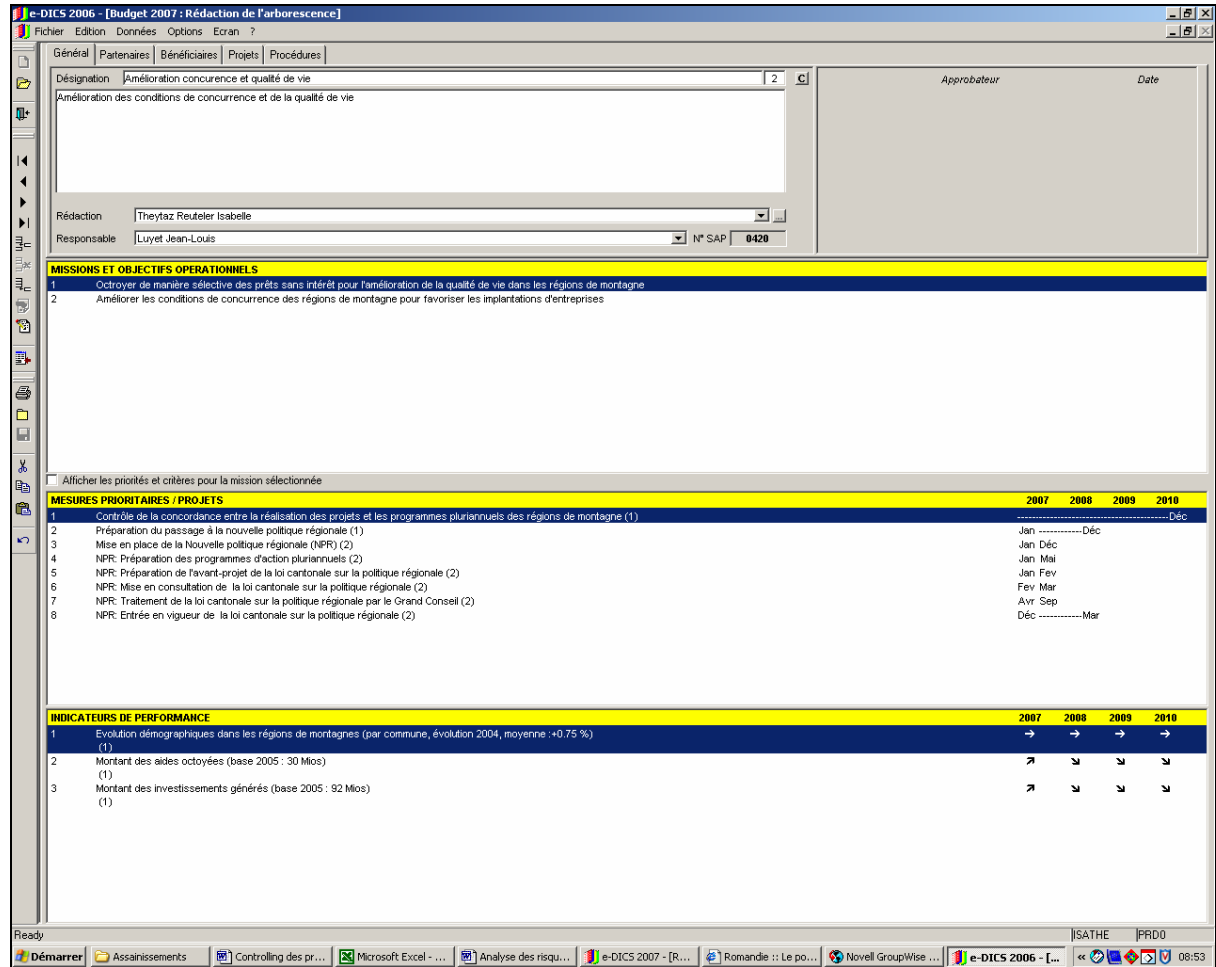


Figure 10 : Saisie du projet et de ses étapes dans e-DICS

Il est également possible d'affecter au projet d'autres informations utiles, telles que des priorités ou des indicateurs de performance permettant plus de pertinence dans le controlling des projets.

Phase 2 : Etat des lieux de la réalisation du projet en cours d'année

La personne responsable du controlling du service effectue régulièrement un état des lieux de l'avancement du projet via le module Réalisation : Controlling objectifs, priorités, indicateurs.

The screenshot displays the 'e-DICS 2007 - [Réalisation 2007 : Controlling objectifs, priorités, indicateurs]' window. The interface is divided into several sections:

- Général / Remarques:** Designation: 'Amélioration concurrence et qualité de vie'. Rédaction: 'Theytaz Reuteler Isabelle'. Responsable: 'Luyet Jean-Louis'.
- MISSIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS:**
 - 1 Octroyer de manière sélective des prêts sans intérêt pour l'amélioration de la qualité de vie dans les régions de montagne
 - 2 Améliorer les conditions de concurrence des régions de montagne pour favoriser les implantations d'entreprises
- MESURES PRIORITAIRES / PROJETS:** A table listing various projects with their dates, budgets, and completion status.

N°	Description	Date	Montant	Statut	Remarques
1	Contrôle de la concordance entre la réalisation des projets et les programmes pluriannuels des régions de montagne (1)	31.12.2010	00.00.0000	non atteint	
2	Préparation du passage à la nouvelle politique régionale (1)	31.12.2008	00.00.0000	partiellement atteint	
3	Mise en place de la Nouvelle politique régionale (NPR) (2)	31.12.2007	00.00.0000	non atteint	
4	NPR: Préparation des programmes d'action pluriannuels (2)	31.05.2007	00.00.0000	partiellement atteint	En cours d'élaboration. Axes stratégiques définis et soumis aux secrétaires régionaux. En cours : traitement des documents remis par les secrétaires régionaux.
5	NPR: Préparation de l'avant-projet de la loi cantonale sur la politique régionale (2)	28.02.2007	00.00.0000	atteint ou dépassé	Accepté en séance du CE du 05.04.2007
6	NPR: Mise en consultation de la loi cantonale sur la politique régionale (2)	31.03.2007	00.00.0000	partiellement atteint	Prolongation jusqu'au 15 juin 2007.
7	NPR: Traitement de la loi cantonale sur la politique régionale par le Grand Conseil (2)	15.08.2007	00.00.0000	non atteint	
8	NPR: Etude de faisabilité de la loi cantonale sur la politique régionale (2)	31.03.2006	00.00.0000	non atteint	
- PLANS D'ACTION ET PRIORITES POST-BUDGET:** (Empty section)
- INDICATEURS DE PERFORMANCE:** A table listing performance indicators with their types and trends.

N°	Description	Type	Tendance	Statut
1	Evolution démographique dans les régions de montagnes (par commune, évolution 2004, moyenne: +0.75%) (1)	→	→	non atteint
2	Montant des aides octroyées (base 2005: 30 Mios) (1)	↗	→	non atteint
3	Montant des investissements générés (base 2005: 92 Mios) (1)	↗	→	non atteint

Figure 11 : Suivi de la réalisation des étapes du projet dans e-DICS

Suivi financier

Dans un premier temps, le suivi financier des engagements est réalisé de manière régulière via le programme SAP. Les fonctionnalités de e-DICS concernant le suivi des projets sont en cours de développement et permettront bientôt de lier le financement directement au projet, comme pour un produit. Il sera ainsi possible d'effectuer un contrôle financier des projets en tout temps.

Phase 3 : Edition des tableaux de bords

Les tableaux de bord offrent une vision synthétique de l'avancement des projets et permettent de les suivre en un coup d'œil. (module *Réalisation : Edition du controlling*)

Options d'affichage: Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4

Ressources financières: Ressources humaines: Appréciations: Afficher les appréciations

2/2

CD 1 Mise en place de la Nouvelle politique régionale (NPR) 31.12.07 01.06

CD 2 NPR: Préparation des programmes d'action pluriannuels 31.05.07 En cours d'élaboration. Axes stratégiques définis et soumis aux secrétaires régionaux. En cours: traitement des documents remis par les secrétaires régionaux.

CD 3 NPR: Préparation de l'avant-projet de la loi cantonale sur la politique régionale 28.02.07 Accépté en séance du CE du 05.04.2007 03.05

CD 4 NPR: Mise en consultation de la loi cantonale sur la politique régionale 31.03.07 Prolongation jusqu'au 15 juin 2007. 30.05

CD 5 NPR: Traitement de la loi cantonale sur la politique régionale par le Grand Conseil 15.09.07 27.02

CD 6 NPR: Entrée en vigueur de la loi cantonale sur la politique régionale 31.03.08 27.02

P1304 Activités de promotion exogène

CD 1 Réorganisation du DEVS (DEVS) 31.12.07 30.05

CD 2 DEVS: Négociation de l'adhésion du Valais au sein du DEVS pour une durée de 3 ans 01.01.07 Les négociations sont en cours et prennent plus de temps que prévu. 28.02

CD 3 DEVS: Décision du Conseil d'Etat pour le financement 2007 (montant déjà budgétisé) 31.03.07 Financement 2007 accepté en séance du CE du 18.04.2007. 03.05

CD 4 DEVS: Préparation du décret du Grand Conseil reprenant les termes de l'adhésion au DEVS 31.05.07 1ère assemblée générale du DEVS le 3.05.2007. En cours. Etat au 31.05.2007 30.05

CD 5 DEVS: Soumission du décret au Grand Conseil pour un financement du DEVS sur 3 ans 15.09.07 27.02

CD 6 DEVS: Entrée en vigueur du décret concernant le DEVS 01.01.08 19.01

P1305 Encouragement à l'innovation et au transfert de technologies

CD 1 Décret du Grand Conseil sur le projet The Ark (Ark) 31.12.07 28.03

CD 2 Ark: Détermination d'une agenda précisant les étapes de réalisation du projet et de leurs échéances 31.01.07 en cours en lien avec le projet "nouvelle politique régionale" (NPR). Etat au 31.05.2007 30.05

CD 3 Ark: Préparation de la proposition de financement 15.06.07 19.01

CD 4 Ark: Préparation du projet de décret 17.08.07 19.01

CD 5 Ark: Validation du projet de décret et transmission au Grand Conseil 07.09.07 19.01

CD 6 Ark: Traitement du projet de décret par le Grand Conseil 31.12.07 19.01

CD 7 Ark: Mise en oeuvre du décret 01.01.08 19.01

Appréciation au 01.06.2007

Figure 12 : Tableau de bord des projets

11.3 Procédure d'évaluation du programme cantonal de mise en œuvre au bout de 4 ans

En plus du monitoring et du controlling permanent de chaque projet, le canton entend évaluer son programme de mise en œuvre au bout de 4 ans, sur la base des effets visés définis dans les axes d'action (cf. chapitre 6).

En outre, conformément au modèle de convention-programme remis par la Confédération aux cantons à la fin mai, des objectifs contractuels seront définis dans la convention-programme, d'entente avec la Confédération, et seront également évalués avec la Confédération au terme des quatre ans.

Le canton du Valais s'attend à ce que la Confédération fournisse des informations encore plus précises concernant l'évaluation qu'elle a prévue.

Fiches de programme C

12 Examen de la compatibilité et de la cohérence politiques

12.1 Compatibilité avec les principes du développement durable

Pour évaluer le programme territorial d'innovation du canton du Valais, le Service du développement économique en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, s'est basé sur le document « évaluation de la durabilité, conception générale et bases méthodologiques » écrits par l'Office fédéral du développement territorial ARE. Conformément à leur méthode, l'évaluation va être divisée en trois phases : analyse de la pertinence, analyse des effets, évaluation et optimisation.

Analyse de la pertinence

Cette phase permet d'établir si un projet relève du développement durable. Il s'agit d'évaluer les effets potentiels du programme sur les quinze critères de durabilité établis par le Conseil fédéral. Une grille uniforme composée de ces quinze critères est utilisée indépendamment du domaine traité. Chaque critère sera évalué. Des points seront attribués de 0 à 3. 0 : aucun potentiel/critère non pertinent, 1 : faible potentiel, 2 : potentiel moyen, 3 : fort potentiel. « A ce stade du travail, on ne porte pas encore d'appréciation sur le fait qu'un effet soit positif ou négatif ; dans une perspective d'optimisation, cette manière de faire présente l'avantage de pouvoir saisir également des potentiels de durabilité positifs, mais non réalisés ».

Critères	Description	Evaluation (potentiel)
ECONOMIE		
Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à ce que leur répartition sociale et territoriale soit équitable.	L'exploitation accrue des potentiels régionaux et la diversification de l'économie fait croître le nombre d'emploi. Ex. : - The Ark : création de nouvelles entreprises. - Axe 2 : emplois supplémentaires dans le tourisme. - Axe 2 : le tourisme extensif crée des possibilités de travail dans les régions rurales. Répartition territoriale : le but du projet est de développer des emplois dans les régions périphériques.	•••
Au minimum, maintenir le capital de production en se fondant sur le capital social et humain et le faire croître en termes qualitatifs.	- Axe 3 : la réforme institutionnelle prévoit une mise en réseau des régions et communes. - Les zones rurales sont intégrées dans un réseau économique et social. - Le projet montre une volonté de maintenir la présence humaine sur tout le territoire.	••
Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.	Ce critère constitue le but principal du projet. Ex : - The Ark : stimulation de l'innovation, création d'entreprises novatrices. - Axe 2 : création de nouveaux produits, nouvelles offres touristiques. - Améliorer la compétitivité : remontées mécaniques, forêt.	•••

Influer sur l'économie en premier lieu par des mécanismes de marché (prix), compte tenu des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes.	<ul style="list-style-type: none"> - L'un des buts du projet consiste à rendre les entreprises plus concurrentielles. Mais le programme n'encourage aucune mesure faussant la concurrence. - Economie d'échelle. - Produit à forte valeur ajoutée. <p>Ex. : amélioration de la qualité dans le tourisme.</p>	••(•)
Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures (par ex. dettes, dilapidation de valeurs).	Double frein à l'endettement.	•••
SOCIETE		
Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large.	Aucune incidence.	0
Garantir la formation, donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus.	<ul style="list-style-type: none"> - « The Ark » cherche à améliorer les compétences en matière de formation. - Axe 4 « Ecole-économie » a pour but de sensibiliser les jeunes à l'économie et de stimuler leur esprit d'initiative. - Axe 4 : création d'une école internationale 	•
Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social.	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la réforme institutionnelle, le nombre de régions socio-économiques passera de 8 à 3 ce qui pourra créer une identité régionale plus forte. - Le projet encourage la coopération et les échanges d'expérience (culture d'entreprise). 	••
Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités ainsi que la reconnaissance des droits humains.	Aucune incidence.	0
Favoriser la solidarité au sein de chaque génération, entre les générations et globalement.	<ul style="list-style-type: none"> - « The Ark » tient compte des besoins futurs des clients. - Le projet donne de l'importance à la vision à long terme. - Il encourage la collaboration. 	•
ENVIRONNEMENT		
Préserver les espaces naturels et la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - La concentration des entreprises technologiques permet la préservation de surface (sol) - Le tourisme extensif nuit moins au paysage que les installations pour le tourisme de masse - Le potentiel de l'agrotourisme sera exploité - Le PTIC dessine le territoire (aussi les zones protégées) 	••
Maintenir la consommation de ressources naturelles au-dessous du niveau de régénération naturelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Sol - Forêt - Eau 	•

Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.	« The Ark » prévoit la production d'énergie renouvelable.	•
Abaisser à un niveau inoffensif la pollution de l'environnement naturel et des organismes humains par l'émission de substances nocives.	Aucune incidence.	0
Réduire les effets de catastrophes écologiques et ne s'exposer à des risques d'accident que lorsque le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération.	<ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 et axe 2 : la 3^{ème} correction du Rhône protégera les zones industrielles contre les crues et les inondations. - La concentration de l'industrie permet d'avoir une meilleure infrastructure de protection. 	• (•)

Nous pouvons remarquer, à l'aide de cette grille de critères, que le projet donne la priorité à la dimension économique du développement durable. Le potentiel est nettement plus grand dans cette dimension que dans les domaines de la société et de l'environnement.

Pour compléter cette analyse de pertinence, l'ARE propose de répondre à quelques questions supplémentaires :

- Existe-t-il d'importants conflits d'objectifs entre les trois dimensions du développement durable ? (c'est-à-dire des améliorations dans l'une des dimensions qui sont susceptibles d'entraîner des détériorations dans une autre)

La priorité est donnée à la dimension économique du développement durable au détriment des dimensions sociale et environnementale. Un risque limité de pression sur l'environnement existe de ce fait.

- Faut-il s'attendre à des effets négatifs dans les domaines où la situation s'est déjà aggravée ?

Non.

- Le projet conduit-il à des transferts de charges sur les générations futures et/ou peut-il avoir des conséquences irréversibles ou difficilement réparables ?

Non.

- Le projet renferme-t-il certains risques, d'importantes incertitudes ?

Le projet renferme un risque de pression environnementale mais aucune importante incertitude.

- Existe-t-il une marge d'optimisation, grande ou petite ?

Comme la NPR est principalement un projet de développement économique il existe une marge d'optimisation en ce qui concerne les dimensions sociale et environnementale.

- Le projet peut-il avoir des incidences spatiales qui dépassent le périmètre d'impact visé ?

Question non pertinente.

Ce projet s'inscrit dans la problématique du développement durable. En effet, il existe des interactions et des conflits d'objectifs entre les trois dimensions du développement durable. De plus, le projet peut être optimisé. Il est donc important de poursuivre l'évaluation.

Analyse des effets

Il s'agit dans cette étape d'étudier l'impact du projet à l'aide de critères de développement durable. Pour choisir la méthode adéquate à ce projet, nous nous sommes basés sur le document de l'ARE, « Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable ». Nous avons alors décidé d'évaluer le programme territorial d'innovation du canton du Valais à l'aide de la boussole bernoise du développement durable. Cet outil permet de mettre en avant les effets, les forces et les faiblesses d'un projet dans les trois dimensions du développement durable sur la base de notations semi quantitatives. « La boussole contribue à mettre en évidence les modifications induites par le projet par rapport au statu quo (sans projet) »⁴. Elle permet de révéler d'éventuels potentiels d'optimisation. Chaque critère est évalué. L'influence sur le développement durable est indiquée comme il suit : très négative -2, négative -1, neutre 0, positive +1, très positive +2.

Au vu des résultats obtenus⁵, nous constatons que ce projet a globalement des effets positifs sur les trois dimensions du développement durable. Les valeurs agrégées obtenues sont toutes positives : 0.12 pour l'environnement, 0.71 pour l'économie et 0.20 pour la société. Ces valeurs ne sont pas absolues, elles se réfèrent à l'échelle qualitative allant de -2 (effets très négatifs sur le développement durable) à +2 (effets très positifs sur le développement durable). Le programme territorial d'innovation du canton du Valais encourage donc le développement durable (valeur globale de 0.34).

Il existe tout de même des effets négatifs sur l'aspect environnement et société.

Au niveau de la dimension sociale du développement durable, le projet va particulièrement avoir des incidences en termes de mobilité. Les entreprises technologiques seront concentrées sur des sites définis, ce qui pourra provoquer une augmentation des distances et des durées de trajets entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Les aspects sociétés tels que la qualité de l'habitat, l'offre de produits de consommation, la santé, la sécurité, la communauté, la coopération suprarégionale, les loisirs et la culture bénéficieront de ce programme.

Au niveau environnemental, le projet risque d'avoir un coût sur la gestion de l'eau et sur la consommation d'énergie. En effet, l'axe d'action cinq prévoit l'exploitation du potentiel des eaux thermales et de consommation. L'utilisation de cette ressource renouvelable pourrait dépasser son niveau de régénération. Dans ce sens le projet The Ark est conçu afin de promouvoir le développement d'énergies alternatives.

Quand à la consommation d'énergie, elle pourrait augmenter dans les transports. Comme nous l'avons vu plus haut, les distances et les durées de trajets seront plus élevées à la suite de la mise en place du projet.

Le projet aura tout de même des effets positifs sur la qualité des matériaux, la diversité biologique et l'espace naturel.

Le programme territorial d'innovation du canton du Valais n'aura par contre aucun effet négatif sur la dimension économique du développement durable. Au contraire, il aura de nombreux effets positifs sur cette dimension (0.71). Les effets positifs sont nettement moins nombreux sur la dimension sociale (0.20) et ils sont encore plus faibles sur la dimension environnementale (0.12).

Cette dernière dimension, comme nous l'avons déjà remarqué lors de l'analyse de pertinence peut être optimisée tout comme la dimension sociale.

⁴ ARE, Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable, 2004, p.34-35.

⁵ Cf. Annexe, boussole du développement durable.

12.2 Harmonie et cohérence avec les instruments cantonaux de planification politique, économique et territoriale

12.2.1 Harmonie et cohérence avec les instruments de planification à long terme

En tant qu'instrument d'information et de gestion, e-DICS présente la planification intégrée pluriannuelle qui donne une image chiffrée des missions de l'Etat et reflète les axes prioritaires du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années. Les lignes directrices de la politique gouvernementale ainsi définies, les services ont la possibilité d'adapter chaque année leur planification, dans le cadre du processus budgétaire, afin de tenir compte au mieux des changements intervenant dans notre environnement socio-économique.

Le programme pluriannuel est défini en concordance avec cette planification à long terme et permet de concrétiser un certain nombre de mesures afin de réaliser les objectifs fixés.

Parmi les objectifs fixés par le Conseil d'Etat pour la période 2007 - 2010, le programme pluriannuel s'inscrit dans la volonté de :

- améliorer les conditions de vie de la population valaisanne par la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (aide aux infrastructures de base et de développement, aide au logement en région de montagne, etc..)
- promouvoir une économie à forte valeur ajoutée en renforçant la diversification du tissu et de la compétitivité de l'économie valaisanne (favoriser la création d'emplois stables, aide à l'accès des entreprises au transfert technologique et au savoir et appui à l'innovation, promotion d'un tourisme à forte valeur ajoutée, etc.
- assurer une offre de formation conforme aux exigences du marché
- préserver les ressources naturelles du canton (valorisation du potentiel hydroélectrique).

Ainsi démontré, le programme pluriannuel répond aux exigences fixées par le Conseil d'Etat dans sa planification à long terme.

12.2.2 Harmonie et cohérence avec les instruments de planification à moyen terme du développement économique

Le canton du Valais ne dispose pas d'un document formel qui décrive la stratégie économique cantonale à moyen terme. Elle repose plutôt sur plusieurs documents et lois dont la liste figure au début du présent dossier (cf. chapitre 1.2) et sur les réflexions qui ont été exposées au chapitre 4. Etant donné que le présent programme de mise en œuvre repose sur tous ces documents et lois, l'harmonie et la cohérence avec les instruments du développement économique à moyen terme sont établies.

Modifications législatives dues à la NPR

Divers travaux législatifs sont en cours en parallèle avec l'élaboration du programme de mise en œuvre : création d'une loi cantonale sur la politique régionale, création d'une nouvelle loi sur le tourisme. L'état de ces travaux a été harmonisé en permanence avec l'élaboration du programme de mise en œuvre. Etant donné que les structures du développement régional vont être adaptées et que les antennes économiques seront vraisemblablement intégrées à ces nouvelles structures (transformateur), il conviendra aussi d'adapter la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000.

12.2.3 Harmonisation et cohérence avec le plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal et la décision du Grand Conseil sur les objectifs de l'aménagement du territoire du 2 octobre 1992, ont servi de base pour l'élaboration du programme de mise en œuvre. Le tableau 1, élaboré en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire, indique à quelles fiches du plan directeur correspondent les différents axes d'action. Le plan directeur n'est pas pertinent pour certains axes d'action.

Axe d'action		Axes stratégiques prioritaires	Fiches technique sconcernées
1	Mise en réseau des systèmes industriels créateurs de valeur ajoutée et tournés vers l'exportation afin d'augmenter les capacités d'innovation et de commercialisation.	Mise en œuvre de la stratégie de cluster « The Ark ». Zones industrielles régionales en synergie avec la 3ème correction du Rhône.	A.3/2 : Zones industrielles et artisanales. F.9/3 : Aménagements et entretien des cours d'eau. H.6/2 : Installations à risques majeurs. I.4/2 : Dangers naturels : crues.
2	Soutien des changements structurels dans le tourisme.	Encouragement à la formation de destinations. Mise en œuvre de la stratégie concernant les remontées mécaniques. Marque faitière Valais (pour l'économie globale). Encouragement aux coopérations dans l'hôtellerie. Encouragement de nouvelles formes d'exploitation des lits de la parahôtellerie. Promotion du tourisme extensif. Projet de développement régional du Gothard (PREGO). Diversification des activités touristiques en synergie avec la 3ème correction du Rhône.	D.1/3 : Tourisme intégré. D.4/3 : Domaines skiabiles. D.5/2 : Amélioration des domaines skiabiles existants. D.6/2 : Extensions de domaines skiabiles. D.7/2 : Liaison entre domaines skiabiles. D.9/2 : Itinéraires de ski de fond .
3	Institutions et réformes institutionnelles.	Réorganisation des acteurs du développement régional. Encouragement de la coopération entre communes.	
4	Formation et santé.	École-économie. Création d'une école internationale. Soutien à la réorientation des stations climatiques traditionnelles (réorientation des cliniques).	B.1/2 : Constructions et installations d'intérêt public B.2/2 : Etablissements médico-sociaux
5	Augmentation de la valeur ajoutée issue de l'exploration des ressources naturelles.	Exploitation de l'industrie forestière. Eaux thermales et de consommation.	F.1/2 : Fonctions forestières F.2/1 : Exploitation forestière

Tableau 2 : Harmonisation et cohérence avec le plan directeur cantonal

L'analyse montre que le présent programme de mise en œuvre est coordonnée et largement en accord avec le plan directeur cantonal.

12.2.4 Harmonisation et cohérence avec d'autres politiques sectorielles

Déjà lors de l'élaboration du programme de mise en œuvre, le Service du développement économique avait des contacts intensifs avec les autres services responsables des diverses politiques sectorielles et il a harmonisé le programme de mise en œuvre avec les dits responsables. Lors de la réalisation de ce programme de mise en œuvre, le Service du développement économique va maintenir, voire intensifier ces contacts.

12.2.4.1 Harmonisation avec la stratégie cantonale concernant les remontées mécaniques

Dans l'axe d'action 2, champ d'action 2 (Mise en œuvre de la stratégie concernant les remontées mécaniques), le canton soutient uniquement des projets qui correspondent à la stratégie concernant les remontées mécaniques. La stratégie cantonale concernant les remontées mécaniques se trouve en annexe du présent programme de mise en œuvre.

13 Remarques finales

Le programme de mise en œuvre a été soumis au Conseil d'Etat le 27 juin 2007 qui a mandaté le Service du développement économique du Département de l'économie et du territoire pour négocier avec le SECO (l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat du 27 juin 2007 est annexé au présent programme).

Le canton du Valais est persuadé de disposer, avec le présent programme de mise en œuvre et la nouvelle loi cantonale sur la politique régionale, de bons instruments qui lui permettront d'influencer positivement le développement (économique) des régions. Ces instruments fournissent un cadre pour les années à venir, notamment pour la période 2008 - 2011. Ils ne doivent toutefois pas limiter la liberté d'action et le canton doit pouvoir adapter ces instruments avec flexibilité, dans l'intérêt du développement du canton et de ses régions, en cas de changement des conditions cadres ou si des opportunités intéressantes se présentent.

Annexes

- RIS Western Switzerland
- Stratégie du canton du Valais dans le secteur des remontées mécanique à vocation touristique
- Avant-projet de loi sur la politique régionale
- Boussole du développement durable